

**Rapport pour le conseil régional**  
JUN 2012

*Présenté par*  
**Jean-Paul Huchon**  
*Président du conseil régional*  
*d'Île-de-France*

**PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DES LYCEES**  
**2012-2022 – RAPPORT D'ETAPE**



Chapitre budgétaire :  
Code fonctionnel, Programme :

### *Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
Introduction.....	4
1. Les objectifs régionaux : périmètre et objectifs quantifiés du PPI 2012-2022.....	4
2. La priorisation de notre intervention.....	18
3. Les données financières.....	24
4. Les modalités de mise en œuvre pour une efficacité renforcée de notre intervention .....	25
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°1 .....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°2 .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°3 .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°4 .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°5 .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°6 .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°7 .....</b>	<b>51</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE A LA DELIBERATION N°1 .....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE A LA DELIBERATION N°2 .....</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXE A LA DELIBERATION N°3 .....</b>	<b>66</b>

# EXPOSE DES MOTIFS

## Introduction

Pour élaborer son nouveau programme prévisionnel d'investissement, l'Exécutif régional a fait le choix d'une concertation élargie à l'ensemble des collectivités et communautés scolaires concernées. A l'issue de cette concertation, un premier rapport d'étape (CR 121-11) a été délibéré en Conseil Régional de novembre 2011. Ce rapport présentait à la fois les grands enjeux et les besoins ayant émergé de la concertation territoriale ainsi que les grandes orientations du programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 pour favoriser la réussite de toutes et de tous : offrir une formation diversifiée, prioriser l'intervention régionale, favoriser l'accessibilité sous ses différentes formes, faire évoluer l'intervention sur le patrimoine et réguler l'offre de formation.

Après le vote de ce rapport, l'élaboration du PPI 2012-2022 est entrée dans sa seconde étape avec la poursuite de la concertation sous forme de six réunions thématiques en janvier et février 2012 sur les problématiques majeures soulevées lors des débats (internats, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté, lieux de vie, équipements sportifs, post-bac, enseignement professionnel et technologique), il s'agissait de préciser les périmètres du prochain PPI et ses objectifs spécifiques visant à améliorer qualitativement la nature et la diversité de l'offre de formation.

Parallèlement, le travail technique des services régionaux s'est prolongé afin de disposer d'une vision détaillée des enjeux de construction-rénovation-maintenance. Ainsi, les études démographiques ont pu être finalisées permettant de disposer aujourd'hui d'une projection territorialisée.

Enfin, suite aux préconisations de la commission Lycées sous la présidence de Didier Fischer de nouvelles modalités de mise en œuvre du prochain PPI ont été élaborées.

L'objet du présent rapport est d'arrêter le périmètre, les objectifs quantifiés, les critères de priorisation des opérations à engager et les nouvelles modalités de mise en œuvre en vue de l'adoption définitive du PPI 2012-2022 en novembre 2012. Préalablement les conseils généraux et les collectivités territoriales concernées devront être consultés pour accord, conformément à l'article L 214-5 du Code de l'Education pour ce qui concerne la création de places nouvelles.

## **1. Les objectifs régionaux : périmètre et objectifs quantifiés du PPI 2012-2022**

Les réunions thématiques qui se sont déroulées au mois de janvier et février 2012 ont permis un premier échange et un travail sur les besoins. Ce travail a été approfondi par des réunions plus techniques entre services régionaux et services rectoraux afin de disposer d'une vision détaillée des enjeux du PPI 2012-2022.

Les hypothèses de travail issues de ces réunions peuvent avoir des conséquences sur les collèges environnants aussi les Conseil Généraux sont également sollicités actuellement par les services régionaux pour évaluer la pertinence et la faisabilité de ces hypothèses.

Globalement, il vous est proposé de faire évoluer ou d'adjoindre certains objectifs au prochain plan prévisionnel 2012-2022

## **1.1. Améliorer significativement les conditions de vie et d'études et l'accès à une offre de formation de qualité et diversifiée**

### 1.1.1. Accès et conditions de vie

#### **Les internats**

Consciente que l'internat est un élément majeur de la réussite des élèves, la Région mène, depuis 2006, une politique volontariste de création de places nouvelles. Il s'agit tout à la fois d'offrir à des jeunes un cadre de travail plus favorable que celui que leur offre leur environnement familial et social mais aussi de permettre à toutes les jeunes d'accéder à une offre de formation diversifiée.

On dénombre ainsi aujourd'hui 7 269 places d'internats existantes dans les lycées régionaux (sur un total de 16 000 si l'on ajoute les 6 internats sous la responsabilité directe de l'Etat et les 40 internats relevant d'établissements privés) et 2 113 places sont à venir dont 1963 sont en cours de réalisation (études ou travaux) et 150 places sont encore inscrites au PPI 2006 mais n'ont pas encore été lancées.

Les études, et particulièrement celle de l'IAU « La création d'internats de proximité dans les lycées franciliens – une approche des besoins » - octobre 2011, démontrent une demande encore forte. Les résultats de cette étude ne sont pas surprenants tant la question du logement en général en Ile de France est essentielle. En effet, la Région Ile de France est une région jeune et dynamique très attractive pour de nombreuses populations et notamment les jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs...).

Néanmoins, cette vocation historique d'accueil qui fait la spécificité de notre territoire est aujourd'hui menacée, faute de capacités suffisantes. Cette situation corrélée à la pression démographique a conduit à une augmentation des prix des loyers qui freinent l'accès au logement pour les jeunes et notamment les étudiants qui n'ont pas ou peu de rémunération. C'est pourquoi, la Région a décidé de poursuivre son action en faveur du logement des jeunes, particulièrement touchés par la crise du logement (rapport CR 88-11).

Par ailleurs, les internats existants se caractérisent par une très forte proportion d'étudiants en classe préparatoire (42% des internes) et d'élèves de la voie professionnelle. Or, les débats ont fait ressortir un besoin d'internats de proximité, y compris en pré-bac, compte tenu du nombre de lycéens en situation de fragilité.

L'absence de mesure centralisée de la demande et la faiblesse de l'offre rendent difficile la quantification de la demande. Cependant, l'étude de l'IAU en vue de la création d'internats de proximité dans les lycées franciliens donne des indications sur les besoins.

Ainsi, environ 444 500 jeunes présumés lycéens vivent chez leurs parents. L'étude de l'IAU fait ressortir une population d'environ 80 000 lycéens les plus en difficultés sur le plan de leurs conditions de vie. Cette population est en partie concentrée sur un vaste territoire au nord de Paris, couvrant les arrondissements nord est de la capitale, une large partie de la Seine Saint Denis, le sud du Val d'Oise et le nord des Hauts de Seine.

D'autres communes plus dispersées accueillent une forte proportion de ces élèves. En zone urbaine, c'est notamment le cas des communes de Créteil et Valenton, Ivry sur Seine et Orly, dans le Val de Marne, les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Mantes la Ville ; Chanteloup-les-Vignes, Trappes-la Verrière dans les Yvelines, Corbeil- Essonne, Grigny, et Les Ulis en Essonne. Plusieurs communes de secteur rural sont également concernées : Melun, Provins, Meaux, Montereau-Fault-Yonne et Etampes pour les plus importantes, mais aussi La Ferté Gaucher, Armentières-en-Brie ; Egly et Saint-Clair-sur-Eple. Dans ces communes, plus du quart des lycéens peuvent être considérés comme potentiellement en difficultés.

Au vu de ce diagnostic, il est proposé :

- de poursuivre la création de places nouvelles en internats selon un scénario d'accélération de 3 000 places
- le développement en faveur de trois types d'internats : poursuivre la politique d'internats nécessaires pour la filière professionnelle ; créer des places en faveur de l'enseignement technologique, notamment post-bac ; développer des internats de proximité préférentiellement pour un ensemble d'établissements dans un même bassin ;
- une localisation prioritaire dans les sites existants offrant une constructibilité résiduelle et une situation d'accès aux réseaux de transports collectifs existants et à venir dans le cadre du Plan de mobilisation pour les Transports et du Grand Paris express ;

### **Les lieux de vie**

Lors de la concertation, l'absence ou l'inadaptation des lieux de vie a été particulièrement soulevée alors que les lieux de vie sont systématiquement traités dans le cadre d'une opération de construction neuve ou de rénovation.

Cette situation peut s'expliquer de deux manières :

- Soit les locaux (qui s'apparentent souvent à des classes banales) ont vu leur usage détourné au fil des années (réaffectation des locaux par manque de salles, fermeture des préaux pour augmenter la surface, absence d'aménagement du foyer élèves, transformation du CDI en salle de permanence)
- Soit les usagers n'ont pas réussi à s'approprier ces locaux pour différentes raisons : locaux qui ne répondent pas complètement aux besoins, absence de projet éducatif autour de ce lieu, manque d'accompagnement...

Pourtant les lieux de vie constituent un sujet essentiel dans l'élaboration du prochain PPI, il est en effet très important d'améliorer les conditions de vie des lycéens pour favoriser leur réussite.

Il s'agit ici de réfléchir plus globalement au lycée de demain, aussi cette thématique des lieux de vie va s'inscrire dans une réflexion sur l'évolution du référentiel, sujet de longue perspective qui devrait aboutir d'ici une année.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, il est proposé que la réalisation de lieux de vie soit inscrite comme une priorité du PPI 2012-2022 et de la mise en œuvre du budget participatif.

### **Accessibilité « handicap »**

Pour répondre au premier objectif de la loi du 11 février 2005 dite « handicap », à savoir la réalisation de diagnostics d'accessibilité sur l'ensemble des EPLE dont elle assure la gestion, la Région a engagé en 2007 un programme pluriannuel de réalisation de ces diagnostics.

La quatrième campagne d'audit est actuellement en cours et devrait permettre d'avoir diagnostiqué la quasi totalité des sites des EPLE pour la fin 2013. A ce jour plus de 70% des 483 sites référencés ont été audités avec la répartition suivante : académie de Paris : 54 sur 99 ; académie de Créteil : 135 sur 181 ; académie de Versailles : 154 sur 203.

L'objectif de cette base de données est d'avoir une vision fine de l'accessibilité des établissements tant territoriale que pédagogique, laquelle pourra être partagée avec les autres intervenants dans le processus de scolarisation d'un élève en situation de handicap.

### **Bilan du patrimoine actuel**

L'audit en cours permet de dresser un état des lieux du degré d'accessibilité selon 5 niveaux pour les sites n'ayant pas encore fait l'objet d'aménagement d'ampleur:

Niveau 1 : Conforme à la réglementation en vigueur.

Niveau 2 : Accessible (accessibilité sur l'ensemble du site et des bâtiments)

Niveau 3 : Partiellement accessible (accessibilité sur une partie du site ou des bâtiments)

Niveau 4 : Non accessible (absence de dispositions d'accessibilité sur l'ensemble du site et des bâtiments, avec solutions techniques envisageables)

Niveau 5 : Non adaptable (absence de dispositions d'accessibilité sur l'ensemble du site et des bâtiments, et impossibilité technique de mise en conformité).

A ce jour, 268 sites ont fait l'objet d'un audit. La majorité d'entre-eux (83%) sont accessibles au moins partiellement (c'est-à-dire une accessibilité de niveau 1, 2 ou 3), 15% sont actuellement inaccessibles mais adaptables (niveau 4) et 2% ne seront pas adaptables (niveau 5) compte tenu de leur configuration. Cependant, si le niveau d'accessibilité global des sites donne une indication générale de leur capacité à accueillir des élèves handicapés, le niveau d'accessibilité par fonction permet de nuancer la donnée générale et de dresser un premier état des lieux des besoins d'aménagement spécifiques. Le constat est le même pour la plupart des locaux audités appartenant aux fonctions enseignement d'art, salles de vie étudiante, centres de documentations, locaux de vie scolaire, d'administration générale, demi pension... 20 à 30% de ces salles sont aujourd'hui accessibles. Pour l'ensemble des sites diagnostiqués la majorité de ces locaux sont au moins partiellement accessibles, avec toutefois des conditions de confort diverses.

A ce stade de l'audit, les locaux actuellement non accessibles mais cependant adaptables comptent dans l'ensemble pour 30 à 40% du parc et ceux qui ne pourront pas bénéficier d'adaptation comptent pour seulement 1 à 2% de l'ensemble des fonctions auditées.

Ainsi la majorité des salles d'enseignement générales (69%) sont au moins partiellement accessibles, parmi elles 32% sont entièrement accessibles. Pour ce type de salle banale, qui ne demande pas d'équipement particulier, une accessibilité partielle est gérable dans l'immédiat par un ajustement des emplois du temps. Il est à noter que le nombre de salle d'enseignement général actuellement non accessible mais adaptables représente environ 30% des salles audités. Moins de 1% de ces salles ne sont pas adaptables.

Cependant, certaines fonctions sont à ce jour encore trop peu accessibles. Seul 7% des salles d'enseignements de science sont accessibles, 24% ne le sont que partiellement et 68% sont inaccessibles mais adaptables. 1% resteront inaccessibles. Pour ce type de salles, il s'agit avant tout de problème d'adaptation des équipements (paillasse et estrade), déjà progressivement engagé dans le cadre des mesures de rentrée.

La question de l'accessibilité des logements de fonction est en revanche plus complexe à traiter, 24% d'entre eux ne sont pas adaptables. Il s'agit de logements essentiellement isolés des bâtiments d'enseignement et sur plusieurs niveaux qui ne bénéficient pas d'une desserte des étages par ascenseur. A défaut d'une mise en accessibilité de l'ensemble de ce type de locaux, la mise aux normes des logements de fonctions situés en rez-de-chaussée permettra de doter les EPLE franciliens d'un maillage cohérent de logement accessible à destination du personnel en situation de handicap. Seul 27% de ce type de locaux sont actuellement accessible et 49% sont adaptables.

Une première estimation du coût de la mise aux normes de l'ensemble du patrimoine des EPLE franciliens est de l'ordre de 350 M€. Cette première approche pose également la question des délais de réalisation des travaux nécessaires.

### **Mesures déjà engagées**

Les lycées franciliens s'ils sont, à l'heure actuelle, non accessibles dans leur intégralité, demeurent dans leur grande majorité au moins partiellement accessible et dans tous les cas adaptables. Les lycées qui ne pourront pas faire l'objet de travaux de mise aux normes représentent une part très réduite de l'ensemble du patrimoine francilien.

La prise en compte depuis 2007 de la réglementation accessibilité sur toutes les opérations d'aménagement ainsi que l'adaptation systématique des équipements d'enseignement dans le

cadre des mesures de rentrée permet de doter progressivement les établissements de locaux d'enseignements adaptés.

En ce sens, la dynamique de mise en accessibilité est bel et bien lancée sur les lycées franciliens. Cependant, elle doit être alimentée par l'adaptation prioritaire d'un certain nombre d'établissements à définir afin de disposer à compter de 2015 d'un réseau d'établissements accessibles, répartis sur le territoire et accessibles en transports en commun pour permettre aux élèves en situation de handicap d'accéder à l'ensemble des formations de leur choix.

Parallèlement à ces audits, un travail avec les 3 rectorats est actuellement en cours pour :

- dresser un état des lieux de l'accueil des élèves en situation de handicap en Ile de France,
- avoir une meilleure appréhension du parcours de scolarisation d'un élève en situation de handicap pour identifier les organismes, les interlocuteurs à contacter,
- déterminer les filières les plus demandées et les plus adaptées à l'insertion professionnelle d'un élève en situation de handicap,
- enfin, définir des processus tant pour la prise en compte et le traitement d'une demande que pour les échanges d'information et la poursuite de la réflexion.

Il ressort de ces premiers entretiens que :

- il y a 3 modes d'accueil des enfants en situation de handicap : le lycée général, technologique ou professionnel, l'ULIS (Unité Localisé pour l'Insertion Scolaire) et l'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adaptée), sachant que l'objectif est de pouvoir développer au maximum l'accueil dans des structures non spécialisées,
- actuellement un peu plus de 2 000 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les EPLE franciliens,
- le référent de scolarisation joue un rôle essentiel dans le parcours d'un élève en situation de handicap ; il pourrait devenir un interlocuteur privilégié pour les services de la Région en charge de ces questions,
- les filières d'enseignement général et tertiaire sont les filières à privilégier en matière d'accessibilité, ce sont celles qui insèrent le plus d'élèves en situation de handicap.
- les 3 rectorats sont intéressés par la démarche et les réflexions engagées par la Région en matière d'accueil des élèves en situation de handicap, notamment les principes envisagés pour la priorisation des interventions.

A ce stade des réflexions et des études, il est proposé de retenir le principe de mettre aux normes en priorité un EPLE regroupant les filières les plus demandées par zone d'étude ceci afin d'assurer un maillage du territoire francilien.

Les lycées prioritaires devront répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- présence d'une ULIS,
- EPLE classés en première catégorie au titre de la sécurité incendie,
- EPLE de grande taille et accessibles par le réseau capacitaire de transports en commun
- urgence patrimoniale
- filières prioritaires
- présence d'un internat,
- EPLE audités dont le coût de mise aux normes est inférieur ou égal à 90 .000 € HT permettant d'envisager des procédures de réalisation des travaux plus rapides.

La liste obtenue sera ensuite analysée au regard de la répartition géographique.

Il est à noter que, parallèlement à ces études, la Région poursuit la mise aux normes de son patrimoine par le biais des rénovations et/ou reconstructions en cours ainsi que par les interventions ponctuelles pour répondre à une demande d'accueil particulière.

### 1.1.2. Qualité et diversité de l'offre de formation

#### **Un programme complémentaire pour les équipements sportifs au sein des EPLE**

Le rapport de novembre avait identifié l'absence ou l'inadaptation des équipements sportifs mis à la disposition des lycéens. La concertation a permis d'approfondir le référentiel avec les communautés éducatives.

Parallèlement, les services régionaux ont lancé une enquête au premier trimestre 2012 auprès des établissements pour compléter l'étude de 2005 afin d'identifier les établissements en situation de grande carence.

337 établissements ont répondu à cette enquête dont il ressort que 155 établissements n'ont aucun équipement interne et que 323 lycées ont recours à un équipement externe. Ainsi, la plupart des établissements ayant répondu à l'enquête utilisent des installations externes, néanmoins les enjeux de distance et de temps de transport se posent différemment selon les lycées.

Pour réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et pour favoriser cet accès au plus grand nombre, la Région a mis en place en 2000 un dispositif d'aide aux communes d'implantation des lycées pour qu'elles puissent construire des équipements sportifs mis à la disposition des lycéens pendant les heures scolaires et utilisés par des associations sportives pendant les soirées, les week-ends et les congés scolaires. En novembre 2012, le Conseil Régional adoptait le rapport CR 48-11 afin d'adapter la politique régionale de collaboration en la matière avec les autres collectivités. Cette adaptation vise à accroître la mise à disposition d'équipements sportifs au bénéfice des lycéens de notre région, en finançant demain davantage d'équipements qu'aujourd'hui, et en incitant les collectivités à réserver des créneaux horaires en plus grand nombre pour les lycéens scolarisés dans les établissements publics de compétence régionale. Il s'agit, en outre, de renforcer les enjeux de mutualisation et d'optimisation des équipements publics.

Néanmoins, en complément de ce dispositif d'aide régionale et pour répondre aux besoins importants en matière d'équipements sportifs, il sera nécessaire dans certains cas de développer des équipements sportifs propres au sein d'un EPLE, tout en favorisant leur mutualisation avec les usagers locaux.

Il est donc proposé, pour les cas où les équipements externes se trouvent à plus de 15 mn de l'établissement :

- d'inclure dans les projets de construction neuves la construction d'une salle de sport, sachant néanmoins que les sites prioritaires pour les constructions neuves seront ceux permettant le meilleur accès aux équipements communaux et intercommunaux - cf. procédure relative au foncier en annexe de la délibération ;

- de développer dans les 84 EPLE actuels ne disposant d'aucun équipement interne (et à plus de 15 mn d'un équipement externe) soit une salle de sport si la constructibilité résiduelle le permet soit a minima une salle de musculation et une amélioration des espaces extérieurs situés dans l'enceinte du lycée ; ressortant de l'enquête, la liste des 84 établissements concernés est en annexe du présent rapport.

#### **L'enseignement adapté**

L'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) est considéré comme un instrument pour lutter contre le décrochage scolaire mais il n'a fait l'objet d'aucune évolution dans la réglementation nationale depuis plusieurs décennies.

En effet, l'EREA n'est pas concerné par la réforme des programmes du lycée ni par les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire mis en place par le ministère.

Aujourd'hui, la Région d'Ile-de-France compte 14 EREA répartis sur le territoire de la façon suivante : 3 à Paris ; 1 en Seine et Marne ; 2 dans l'Essonne ; 4 dans les Hauts de Seine ; 2 dans le Val de Marne et 2 dans le Val d'Oise.

Il est important de noter l'évolution du type d'élèves accueillis dans ces structures. Si au départ les EREA avaient vocation à dispenser un enseignement adapté à toutes sortes de handicaps, aujourd'hui les EREA se sont dirigés vers l'accueil d'élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale, sachant toutefois que sur le territoire francilien, 4 d'entre eux accueillent des enfants porteurs de troubles cognitifs et de handicap moteur dont 3 sont des EREA médicalisés pour lesquels des investissements régionaux importants ont été engagés dans les plans prévisionnels précédents. Les autres EREA, à des degrés différents ont dirigé leur action sur l'accompagnement à une formation diplômante pour un public en situation d'échec scolaire.

Par ailleurs, l'internat apparaît comme consubstantiel de l'EREA, il peut assurer dans la partie sociale le complément le plus efficace à l'offre pédagogique.

Le rapport CR 121-11 précisait que la politique nationale actuelle se dirige davantage vers la mise en place de dispositifs ponctuels dans les lycées destinés aux lycéens en difficulté plutôt que le renforcement d'un enseignement spécialisé et adapté. Des dispositifs de soutien sont créés par l'Etat mais les EREA ne sont pas évoqués à cette occasion.

Aussi, la Région est prête à soutenir ces établissements qu'elle considère comme une alternative positive au mode d'enseignement traditionnel, parce qu'ils donnent toutes les chances aux élèves les plus fragiles d'accéder à un diplôme. Néanmoins, les investissements à venir (rénovations, constructions neuves) dépendent de la politique nationale sur ce sujet.

### **Réduire les déséquilibres territoriaux du post-bac**

L'offre de formation post-bac est très concentrée sur Paris, avec de très grandes disparités avec la banlieue, que ce soit pour les Sections de technicien supérieur (STS) ou les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Cette configuration historique de l'offre en région parisienne a été accentuée depuis une décennie : la moitié des ouvertures de places en CPGE a été faite dans Paris intra-muros.

Cette situation nécessite d'être corrigée pour assurer l'optimisation des capacités du post bac dans les lycées de banlieue, en lien avec le rôle dynamisant de ces formations pour les établissements et contribuer à favoriser l'égalité et la mixité sociale. Par ailleurs, la poursuite de cette concentration parisienne n'est pas tenable puisqu'elle se fait au détriment des places en collège et en pré-bac, sauf à développer encore l'offre de places nouvelles à Paris au patrimoine très contraint.

La situation est également à analyser au regard du développement et de la reconfiguration en cours de l'enseignement supérieur, lesquels constituent un enjeu fort avec lequel il importe de s'articuler beaucoup plus étroitement.

Il est proposé que la Région sollicite l'Etat en vue :

- de stabiliser voire de réduire l'offre en post bac à Paris, sauf développement avec l'université,

- de prioriser les projets, notamment en zone dense, dans les sites les mieux desservis en transports en commun et dans les EPLE développant un partenariat avec les universités, selon un programme régional à établir entre la Région et les services déconcentrés de l'Etat ;

- d'expérimenter une gestion inter-académique des flux sur certains bassins de formation de part et d'autre du périphérique.

## Enseignement professionnel et technologique

L'existence de trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) en lycées constitue un de leurs atouts pour permettre la réussite des jeunes et atteindre l'objectif d'élévation du niveau de formation : pas de sortie sans diplôme au minimum niveau V, 80% des jeunes au niveau IV, 50% au niveau licence.

Les trois voies ont été pensées à leur création pour accueillir des publics scolaires différents, avec des pédagogies et des finalités différenciées et des possibilités de passerelles qui autorisent le droit à l'erreur. Les dernières réformes mise en œuvre dans la voie professionnelle et technologique, lesquelles ont généré des travaux et des renouvellements d'équipement avec un coût important pour la Région, ont modifié cette conception initiale sans que nous ayons aujourd'hui le recul suffisant pour en évaluer les conséquences. C'est un chantier qui reste ouvert et susceptible d'évolutions ultérieures.

Dans ce contexte, les principaux enjeux aujourd'hui identifiés et à traduire dans le patrimoine sont

- le développement d'une offre diversifiée et accessible depuis tout le territoire qui permette la mixité scolaire et de genre dans les lycées ;
- la revalorisation de l'image de la voie professionnelle en lui donnant une visibilité y compris au sein d'un lycée polyvalent ;
- la possibilité de concrétiser des parcours de formation autorisant le passage d'une voie à l'autre et le changement de statut (scolaire/apprentissage) ;
- la possibilité de poursuite d'études pour tous les bacheliers, notamment de la voie professionnelle.

Il est donc proposé, en s'appuyant sur la poursuite des travaux avec les autorités académiques :

- D'évaluer les besoins immobiliers qui résulteront de parcours de formation plus longs et des équilibres à venir entre les 3 voies, et au sein de la voie professionnelle entre CAP et Bac pro ;
- De rechercher le bon équilibre entre offre de proximité et diversification des choix et d'identifier les territoires où la transformation de l'offre sera la plus à même d'engendrer une meilleure réussite des jeunes et de réduire les inégalités ; et de rendre plus accessibles et attractives les formations porteuses en termes de réussite et de faire émerger des offres inter académiques ;
- D'examiner la configuration des EPLE (taille, diversité de l'offre) la plus favorable à la réussite des élèves. La polyvalence (en termes de voies et de niveaux de formation) semble à cette étape un réel atout même si certains lycées des métiers peuvent offrir une visibilité pour un parcours complet de formation dans une branche professionnelle ;
- De faire évoluer la carte des formations professionnelles en distinguant ce qui relève de la formation initiale et ce qui relève davantage de la formation continue, en articulation avec les évolutions à venir du schéma des formations, la SRDEI et les prospectives nationales et régionales à l'horizon 2030: Il s'agit, sans entrer dans une logique trop localiste, de prendre en compte les potentialités de certains secteurs géographiques quand ils développent des activités très porteuses et valorisantes ;
- D'évaluer la place à venir des formations par apprentissage, globalement et au sein même des lycées et de tirer les conséquences du rôle que la Région souhaite voir jouer aux EPLE comme éléments structurants du territoire pour la formation tout au long de la vie.

## La spécificité parisienne

Les enjeux d'amélioration des conditions de vie et d'études et de renforcement de l'accès et de l'égalité de réussite entre lycéen(ne)s se posent particulièrement à Paris pour les formations professionnelles et technologiques compte tenu des contraintes urbaines et de la nature du patrimoine, de la densité des formations proposées, des besoins éventuels en termes de plateaux techniques, des publics accueillis socialement très contrastés. A cette configuration s'ajoute l'existence de 12 lycées gérés et financés par la Ville de Paris qui doivent être à terme transformés en EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement) et passer sous compétence régionale.

Ceci conduit la Région, en liaison avec le Rectorat et la Ville de Paris, à examiner la carte des formations afin de définir d'éventuelles évolutions et restructurations de cette carte. L'objectif d'ensemble est au final de maintenir les capacités quantitatives actuelles tout en favorisant l'évolution des filières et de meilleures conditions d'études, de réussite et de vie. Parmi les hypothèses de travail, figure la possibilité d'un transfert des formations de certains établissements vers d'autres, dans le double but d'abandonner certains sites inadaptés à leur usage, et d'améliorer l'offre de formation parisienne.

Ainsi, la Région a lancé le 15 mars dernier un marché pour une mission d'études de programmation sur l'offre de formation à Paris. En association avec le Rectorat de Paris et la Ville de Paris, l'étude proposera, en septembre 2012, des scénarii d'évolution de la carte des formations, permettant de poursuivre la concertation avec les communautés scolaires et d'engager la négociation avec les partenaires institutionnels de la Région puis de prendre des décisions en vue d'une programmation des travaux correspondants.

Sur la base de ce plan, un protocole concernant les 12 lycées municipaux sera adopté conjointement avec la Ville de Paris, incluant le calendrier d'épélésation, les projets de relocalisation le cas échéant et les engagements patrimoniaux respectifs des deux collectivités.

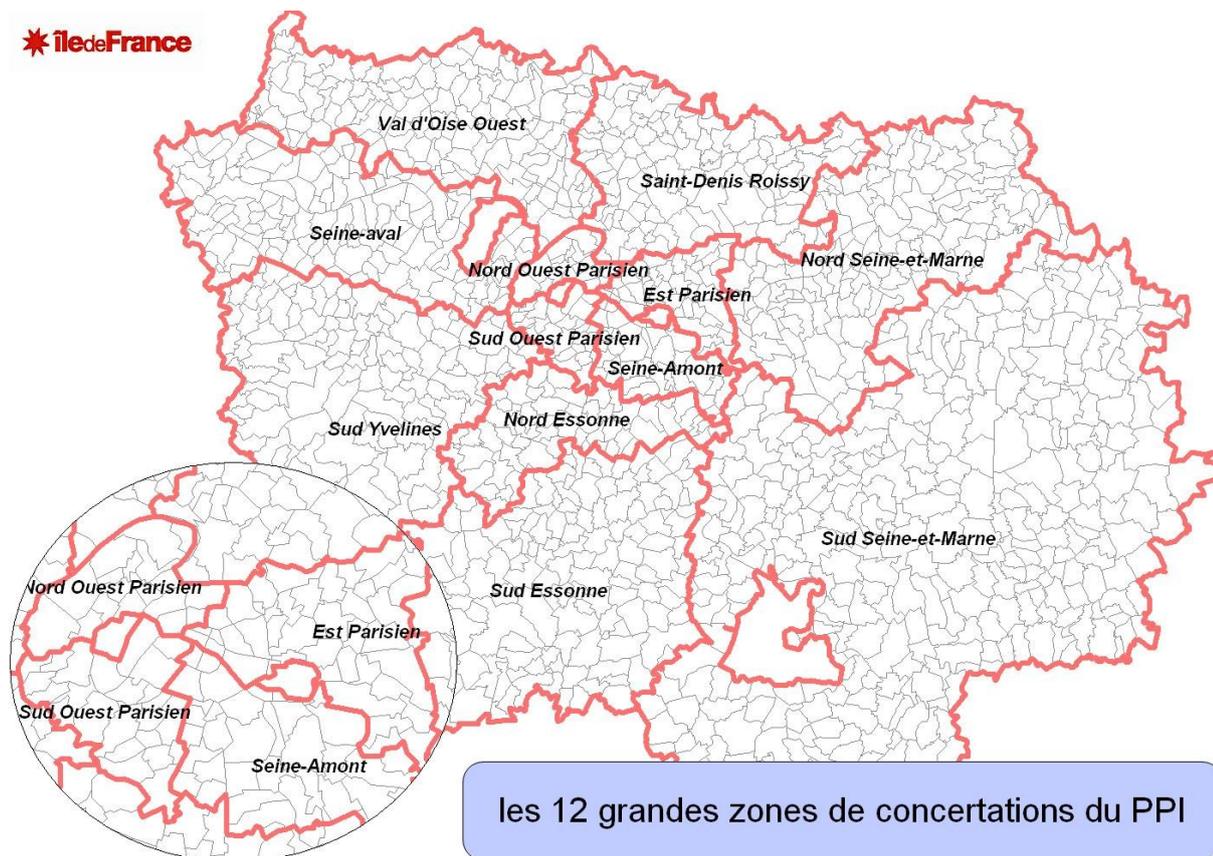
## **1.2. Projections démographiques et objectifs territorialisés**

### **Une approche territorialisée**

Il est important de souligner que les études ont été menées à l'échelle de douze secteurs qui avaient été préalablement définis pour l'organisation des débats territoriaux de l'automne 2011. Le découpage retenu était un compromis entre plusieurs éléments territoriaux pris en compte :

- des découpages administratifs de l'Education Nationale (districts scolaires, bassins) ;
- des enjeux d'aménagements du territoire, comme les OIN ou les Villes-Nouvelles, de logements ou de transports (RER, etc.), ou économique (zone de Roissy) ;
- les déplacements effectivement constatés des lycéens.

Ces zones ne constituent pas des ensembles hermétiques, un regard a aussi été porté sur les évolutions des territoires voisins et leurs éventuelles conséquences.



### Perspectives démographiques, une Région en charge de l'aménagement

A l'occasion du premier rapport d'étape CR 121-11, les éléments démographiques présentés alertaient sur **la croissance du nombre des naissances en Ile-de-France** depuis la fin des années 90 et la nécessité de se préparer à accueillir cette vague à partir des années 2015 et au-delà. Il apparaissait que sur certains secteurs les places vacantes actuelles des lycées répondaient au besoin, tandis que pour d'autres secteurs, la question d'un besoin de places nouvelles était posée.

Il restait alors à mieux définir la répartition future de ces populations, notamment au regard **des nouveaux programmes immobiliers**. L'INSEE et l'IAU ont réalisé un travail de projection démographique à l'horizon 2030 faisant état de la croissance et du vieillissement de la population francilienne<sup>1</sup> (deux phénomènes jouant en sens inverse sur le nombre de lycéens). A partir de ce cadre, l'IAU a réalisé une projection spécifique des 15-18 ans avec une localisation territoriale fine<sup>2</sup>.

Plusieurs scénarii ont été réalisés allant du scénario tendanciel bas, où le rythme de construction de logement reste au niveau actuel de 39 000 logements/an<sup>3</sup>, à un scénario volontariste correspondant aux objectifs fixés d'une part par l'Assemblée Régionale dans le cadre du SDRIF<sup>4</sup>

1 Travaux réalisés en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement. Ces travaux ont fait l'objet de deux notes rapides. "De 680 000 à 1,1 million de ménages franciliens en plus à l'horizon 2030" Insee-Ile-de-France à la Page – n°387 – mars 2012. "Horizon 2030 : vieillissement important de la population en grande couronne" Insee-Ile-de-France à la Page – n°388 – mars 2012.

2 Le travail de l'IAU se base sur une projection de parc de logements par commune à l'horizon 2022 ou 2030, et d'hypothèses d'occupation de ces logements par des jeunes de 15 et 18 ans. Globalement, plus un logement est grand plus il a de chance d'accueillir des familles, plus il est ancien moins il a de chance d'accueillir des familles. La croissance globale de se nombre de jeunes se calant sur des cadrages régionaux et départementaux issus de la projection INSEE-IAU-DRIEA-DRIHL.

3 Niveau moyen annuel observé entre 1999 et 2007 d'après FILOCOM.

4 Projet de SDRIF septembre 2008 - CR 82-08 25

@BCL@A80C48B8

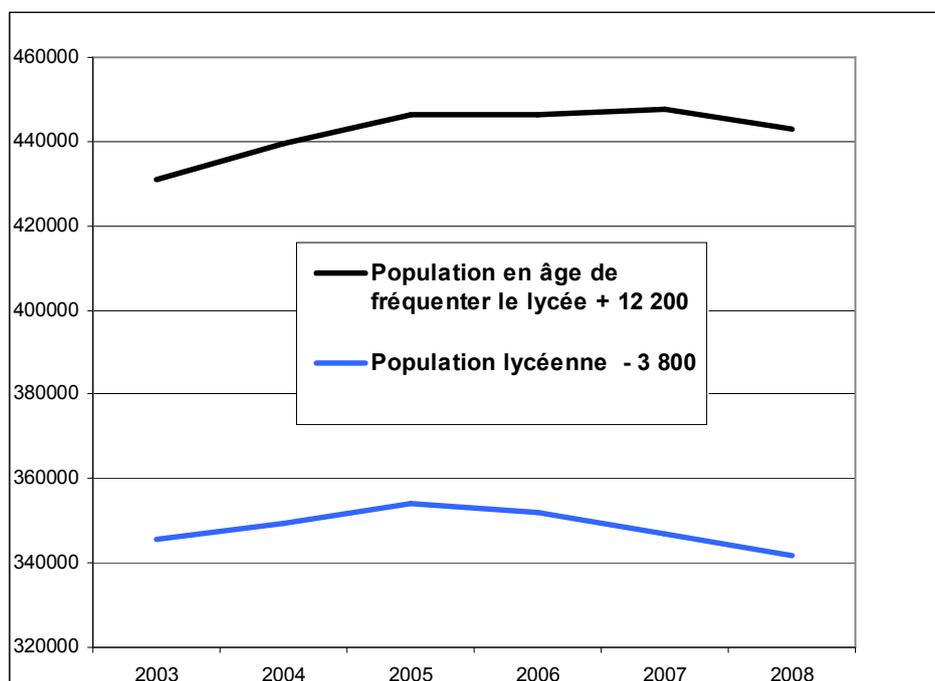
et par la loi du Grand Paris<sup>5</sup> qui fixent un rythme de construction de l'ordre de 70 000 logements par an.

Voulue par la Région et l'Etat, la relance de la production de logements a une incidence sur la taille et le nombre des équipements publics qui doivent accompagner ces nouveaux quartiers, et notamment les lycées. Dans le scénario bas, la région compterait environ 26 000 jeunes de plus en âge de fréquenter le lycée en 2030 (+6%). Dans le scénario volontariste la région compterait environ 45 000 jeunes de plus en âge de fréquenter le lycée en 2030<sup>6</sup> (+10%). La réalisation du programme volontariste de logements signifie un programme d'équipements publics supplémentaires plus important.

Cette perspective n'est toutefois pas neutre sur la ventilation de cette croissance dans le territoire, certains territoires étant spécifiquement repérés comme devant accueillir cette croissance de logements (carte du SDRIF, territorialisation de l'offre de logements, contrats de développement territorial pour le Grand Paris, Opérations d'Intérêt National, Arc Express, etc.). Sur certains territoires, la volonté politique de relance de logements est très marquée (forte différence entre la projection haute et la projection basse). Si elle se réalise elle ne peut se faire sans accompagnement d'investissements en lycées. Pour d'autres territoires, le vieillissement de la population vient contrebalancer l'apport de populations nouvelles.

### **Perspectives démographiques, une Région en charge de la formation**

En préalable, on rappellera que le nombre de jeunes à accueillir en lycée public n'est pas strictement corrélé à la démographie des 15-18 ans. Entre 2003 et 2008, le nombre des franciliens en âge de fréquenter le lycée a augmenté de 12 200 individus environ, alors que dans le même temps le nombre de lycéens pré-bac en établissement public a chuté de 3 700 élèves environ<sup>7</sup>.



A nombre de jeunes franciliens résidents identiques, le nombre de lycéens dans les établissements publics est en baisse constante depuis quelques années.

<sup>5</sup> La loi relative au grand Paris 3 juin 2010

<sup>6</sup> L'IAU réalise une projection de 15-18 ans, soit sur quatre générations. Cette projection a ici été ramenée sur trois générations pour la rendre comparable aux 3 générations du lycée. Ecart donné par rapport à 2006.

<sup>7</sup> Le nombre de franciliens par âges est issu du recensement continu de la population et des estimations de l'INSEE (ELP). Le nombre d'élèves est issu des constats de rentrées MEN (élèves scolarisés en établissements publics dans le second cycle).

Cela s'explique, d'une part, par la fluidification des parcours : on entre toujours en lycée mais on en ressort plus vite car les taux de redoublement ont fortement baissé, notamment en seconde, et la réussite au bac est plus fréquente. Une baisse d'1% du taux de redoublement en seconde signifie 800 élèves franciliens de moins soit potentiellement un lycée de moins à l'échelle de l'Ile-de-France<sup>8</sup>. Ce taux de redoublement est passé de presque 19% en 1994 à moins de 11% en 2011.

Le développement de l'enseignement privé constitue également un facteur d'explication affectant la démographie en lycées publics. Suivant logiquement les évolutions démographiques, les effectifs en seconde générale et technologique publics ont baissé de 7 000 élèves environ entre 2006 et 2011, mais dans le même temps les effectifs de seconde en lycées privés sous contrat ont augmenté de 2 000 élèves.

### **Les évolutions récentes du système scolaire contrebalancent à la baisse la croissance démographique à venir.**

La forte sensibilité d'une année sur l'autre du système éducatif joue fortement sur le nombre d'élèves à accueillir à terme.

Les incertitudes quant à l'évolution du système scolaire à de tels horizons sont bien plus importantes que celles de la démographie et dépendent de choix politiques sur une longue durée. On citera ainsi au moins quatre variables :

- l'efficacité des politiques publiques en matière de réussite : réduction des sorties sans qualification en formation initiale, évolution du taux de réussite au bac, poursuite ou pas de la baisse du taux de redoublement, rattrapage des décrocheurs - les premières années du BAC PRO 3 ans montrent qu'environ 4 000 lycéens quittent les lycées publics franciliens après la seconde professionnelle et 4 000 de plus après la première professionnelle, sans aller en terminale."<sup>9</sup>
- la part prise dans la formation initiale par l'apprentissage, notamment aux niveaux V et IV et ses incidences sur les effectifs de formation professionnelle sous statut scolaire ainsi que l'ampleur du développement de l'apprentissage dans les locaux des EPLE. Ce développement de l'apprentissage ces dernières années n'a pas forcément joué à la baisse sur les effectifs scolaires en lycées. L'apprentissage ces dernières années a plutôt vu ses effectifs baisser aux niveaux comparables à ceux du scolaire lycée (niveau IV et V additionnés) pour se développer au niveau de l'enseignement supérieur. En revanche l'accueil de formation d'apprentissage dans des lycées s'est plutôt développé ces dernières années. Le nombre d'apprentis accueillis dans des lycées publics franciliens est estimé de l'ordre de 6 200 ;
- la part du post-bac développé tout ou partie en lycée, qu'il s'agisse des BTS ou des CPGE notamment en fonction de la demande sociale ;
- les équilibres entre enseignement scolaire public et privé.

Ce graphique illustre, pour les deux courbes du haut, l'écart entre la projection basse de logements (rythme actuel) et la projection volontariste (objectifs SDRIF et Grand Paris) selon les projections de population des 15-18 ans de l'INSEE et de l'IAU.

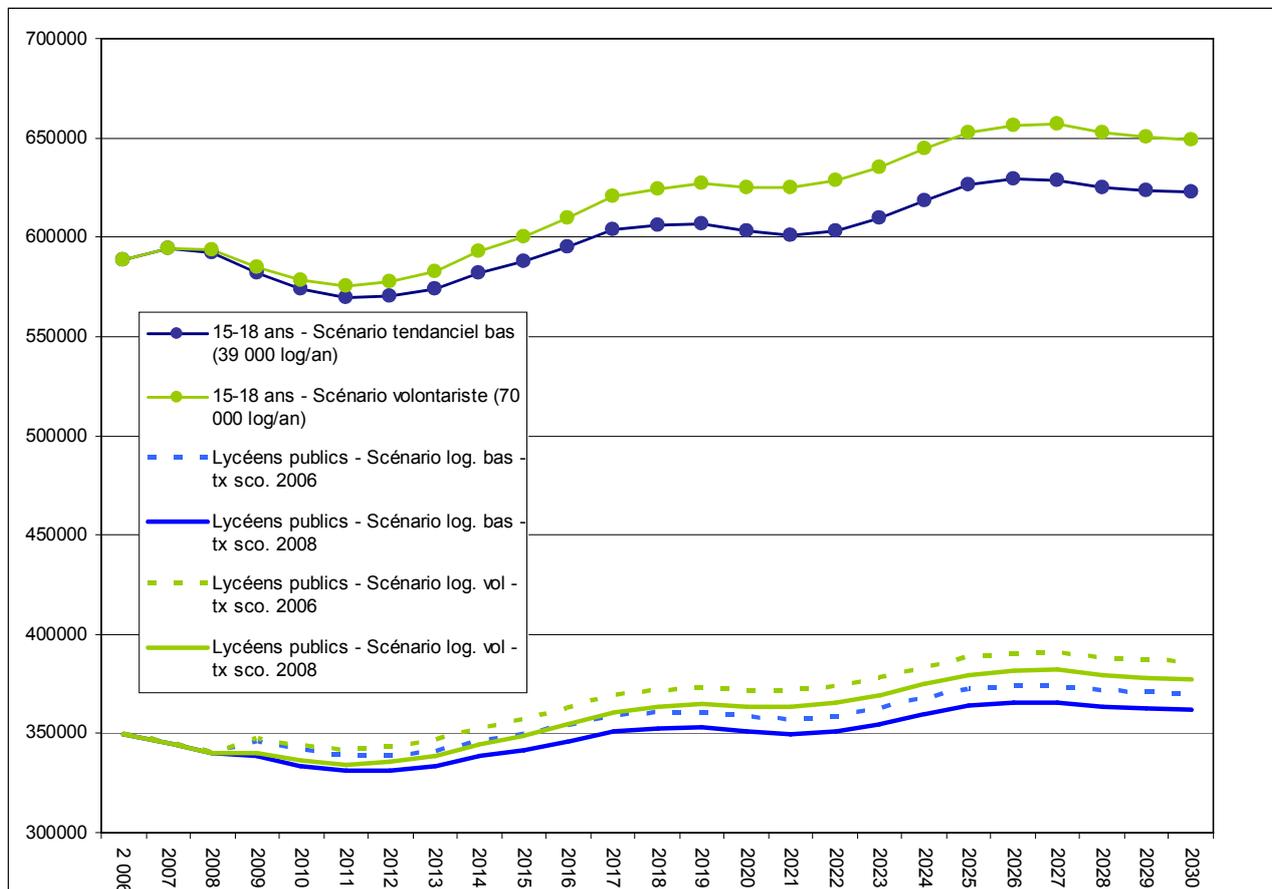
Les quatre courbes du bas traduisent les évolutions du nombre des jeunes de 15-18 ans en nombre de lycéens publics. Deux d'entre elles estiment le nombre de lycéens en 2030 si le système scolaire reste identique par exemple à celui de 2006, les deux autres si le système scolaire reste identique –autre exemple- à 2008. Ainsi on constate que les écarts sur les projections peuvent être assez importants (entre plus 12 000 et plus 20 000 lycéens).

<sup>8</sup> Il ya en Ile-de-France environ 81 000 jeunes en lycées publics en seconde en 2011. La taille moyenne des lycées publics sous responsabilité de la Région est de 820 élèves.

<sup>9</sup> source : PREVD2 2010-2011 public, matrice francilienne  
@BCL@A80C48B8

A noter que la référence au système scolaire de 2006 et 2008 a pour fin d'illustrer la sensibilité des variables énoncées précédemment. Elle ne préjuge nullement de leur évolution pour la période 2012-2022.

Si les évolutions du système scolaire se prolongeaient en suivant la tendance actuelle de fluidification des parcours, la réalité serait au dessous de ces courbes.



## Perspectives démographiques, conclusions

Suite à la croissance des naissances en Ile-de-France depuis les années 2000, une croissance des effectifs en lycées est à prévoir pour ces prochaines années. Le volume de cette croissance est en revanche incertain, en raison des évolutions du système éducatif de ces 20 prochaines années. Ces dernières années, à démographie constante, le système éducatif public accueillait de moins en moins d'élèves.

On peut cependant s'attendre à des besoins modérés de places neuves à l'échelle de l'Ile-de-France, sachant que le PPI précédant (2001 modifié 2006) a conduit à la réalisation –livrée ou en cours- de 9 500 places supplémentaires.

Compte tenu de l'actuel taux de vacance (17%<sup>10</sup>), ce besoin modéré de places nouvelles tient essentiellement à la territorialisation des évolutions démographiques. Les études de l'IAU (démographie, logements neufs) permettent d'identifier globalement les secteurs qui seront en croissance et ceux qui seront en décroissance en nombre de 15-18 ans.

<sup>10</sup> Estimation 2011 – effectifs du constat de rentrée 2011 rapportés aux capacités maximum des établissements de la même année  
@BCL@A80C48B8

Mais, il faut préciser que le volume de la croissance au niveau local est soumis aussi à l'incertitude, d'une part compte tenu du temps nécessaire pour faire évoluer l'actuelle production annuelle de logements vers les objectifs volontaristes de la Région et de l'Etat et, d'autre part, compte tenu des possibles différences territoriales de mise en œuvre.

Le travail réalisé sur les perspectives démographiques permet d'estimer le nombre de places vacantes à l'horizon 2030 selon le scénario tendanciel et selon le scénario volontariste (estimation chiffrée en annexe). A partir de ces estimations, il est possible d'identifier les territoires qui devraient connaître une forte pression démographique scolaires à savoir les secteurs disposant à terme de moins de 5% de places vacantes.

En toute hypothèse (scénario tendanciel et scénario volontariste), les besoins en places nouvelles vont se concentrer sur les secteurs en forte mutation urbaine : le Nord et le sud des Hauts-de-Seine, l'ouest du Val-de-Marne (notamment le secteur d'Orly Seine Amont) et l'Est du Val-de-Marne. Dans une moindre mesure, un développement de places nouvelles est également identifié dans le sud de la Seine-et-Marne et dans le sud du Val d'Oise.

Dans d'autres secteurs, si le rythme de production de logement reste comparable à celui de ces dernières années, il n'y aura pas de besoin de places supplémentaires. En revanche, si les objectifs volontaristes de construction de logements se concrétisaient, des places nouvelles pourraient alors être nécessaires. Ce sont les secteurs de Saclay, l'Est de la Seine-Saint-Denis et de St-Quentin-en-Yvelines. Pour ces territoires aux évolutions plus hypothétiques un réexamen à mi-plan du PPI sera nécessaire pour ajuster le besoin.

Enfin, le reste du territoire francilien présenterait un nombre de places globalement suffisantes au regard des programmes déjà engagés. Néanmoins, au niveau local quelques adaptations mineures pourraient être étudiées.

Par ailleurs, la territorialisation des évolutions amène une question propre à la zone dense. La croissance démographique attendue se concentrera pour une partie importante dans les communes à proximité du périphérique. Paris devrait à l'inverse voir stagner son nombre de jeunes en âge de fréquenter le lycée. Or, l'offre scolaire est historiquement surdéveloppée dans le cœur parisien, concentration renforcée ces dernières années en raison de l'attractivité des lycées du cœur parisien et par les politiques nationales d'ouverture de places en post-bac depuis une décennie. La condition d'une plus grande mixité scolaire et sociale et d'une plus grande optimisation des places patrimoniales existantes et à venir peut consister à développer une politique inter-académique de sectorisation et d'affectation des élèves, aujourd'hui limitée à quelques filières professionnelles.

Il est proposé :

- de proposer à l'Etat la réalisation d'environ 9 000 places nouvelles, dont 3 500 à l'horizon de la première phase du PPI 2012-2022 et d'un peu plus de 5 000 à confirmer à mi-plan ;
- de privilégier le développement de ces places nouvelles en priorité à proximité du réseau capacitaire de transports en commun pour garantir en toute hypothèse un accès facilité à l'offre de formation ;
- de proposer à l'Etat, le cas échéant sous la forme d'une expérimentation, une sectorisation et une affectation inter-académique pour l'ensemble des voies de formation d'un bassin de la zone dense.

## 2. La priorisation de notre intervention

L'élaboration de ce nouveau PPI intègre une approche renouvelée par rapport à 2006 : mise en place d'une concertation élargie; un examen patrimonial plus approfondi a été effectué et de nouveaux critères de priorisation ont été définis.

### 2.1. Un réexamen des besoins patrimoniaux

Conformément à l'article 1 de la délibération du rapport CR 121-11 de novembre 2011, un réexamen de l'ensemble des lycées régionaux a été effectué.

Ce travail a concerné l'état patrimonial des établissements, il s'agit à partir du bilan des opérations menées depuis les deux précédentes mandatures, de définir les besoins et le degré d'urgence d'intervention sur le patrimoine des lycées en intégrant les objectifs du plan climat régional pour les dix années à venir.

Ensuite, ont été étudiés les sites signalés lors de la concertation au travers de visites sur place par les services régionaux.

Plus largement, c'est l'ensemble des 469 EPLE de la Région qui ont fait l'objet d'un examen sur des bases nouvelles dans la perspective du PPI 2012-2022

Les orientations privilégiant l'exploitation des possibilités du patrimoine existant pour répondre aux besoins des établissements, la mise en place des schémas directeurs d'établissement pour mieux articuler opérations globales et la maintenance des établissements, la réponse aux objectifs du plan climat régional adopté par le rapport CR 43-11 ont abouti à distinguer les interventions en 5 catégories

1. **les extensions d'établissements** qui permettront d'éviter la construction de nouveaux établissements économisant ainsi des surfaces nouvelles et des équipements nouveaux.
2. **les opérations de rénovation globale** pour lesquelles, soit l'intervention patrimoniale est conjuguée à des modifications pédagogiques importantes, soit l'intervention patrimoniale impose une reprise de la structure de l'établissement.
3. **les opérations ciblées** ou restructurations partielles
4. **les rénovations simples** pour lesquelles n'interviennent ni modifications pédagogiques significatives, ni interventions sur la structure des bâtiments ;
5. **les rénovations thermiques** adaptées aux établissements énergétivores pour lesquels une isolation thermique par l'extérieur, n'entraînant pas de contraintes de modifications intérieures des locaux est possible.

Pour chacune des catégories d'intervention autres que les extensions, un degré d'urgence est en cours d'appréciation. Il s'agit d'identifier les interventions pour lesquelles une opération doit être impérativement entreprise faute de se trouver confronter à des difficultés mettant en cause la pérennité des ouvrages ou des bonnes conditions d'exploitation ou d'usage.

**Ce nouveau programme prévisionnel d'investissement intègre une nouveauté puisqu'il s'inscrit sur une période de dix années (2012-2022). Les opérations les plus prioritaires seront lancées dans la première phase de ce programme. Néanmoins, pour répondre au plus près aux besoins des usagers et pour revoir nos hypothèses de travail qui auraient pu évoluer avec le temps, il est proposé un réexamen du PPI à mi-programme.**

## 2.2. Des critères de priorisation pour mieux intégrer les enjeux d'offre de formation, de mixité et d'accessibilité

A cette approche strictement patrimoniale, s'ajoute conformément à l'article 1 du rapport CR 121-11 précédemment cité, une réflexion croisant différents critères et grilles d'analyse pour mieux intégrer les enjeux d'offre de formation, de mixité et d'accessibilité afin de corriger les inégalités territoriales et sociales, d'améliorer la qualité et l'accessibilité à une offre de formation diversifiée et d'optimiser le patrimoine régional dans une perspective de développement durable.

Les critères de priorisation et de phasage en vue de l'intervention régionale pour le PPI 2012-2022 pourraient ainsi être les suivants :

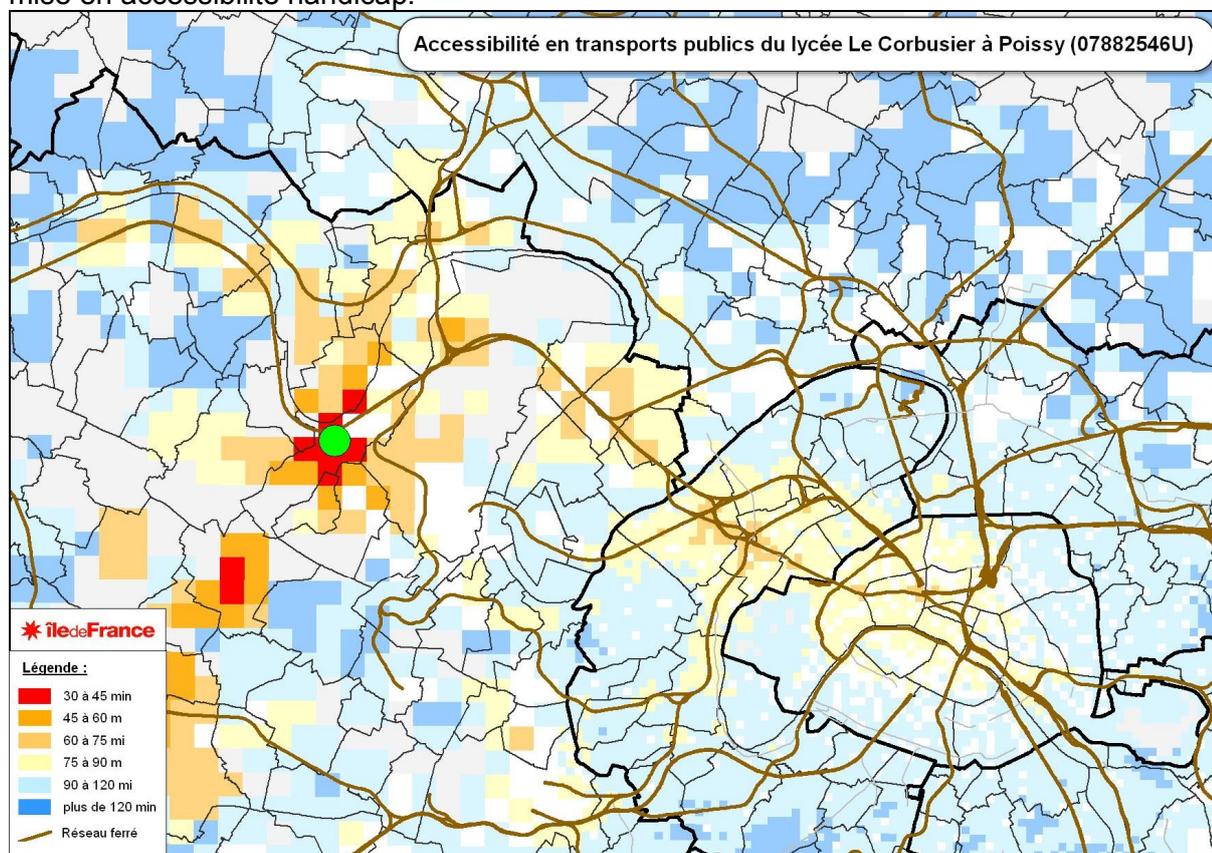
### 2.2.1. Accessibilité transports

Les lycées desservant le plus de population ont été identifiés, tout particulièrement au regard des enjeux de développement des internats et du phasage de mise en accessibilité handicap.

Dans la perspective du PPI 2012-2022 un travail spécifique a été réalisé sur l'accessibilité des lycées existants au réseau de transport en commun, en s'appuyant :

- sur le temps de transport en commun actuel ; la matrice d'estimation des temps de transport en commun réalisée par le STIF ;
- sur l'implantation des futures gares du Grand Paris Express ; ont ainsi été identifiés comme prioritaires les lycées situées dans les communes où seront localisées ces gares.

En combinant polyvalence, taille des établissements et accessibilité transports, on peut ainsi définir un ensemble de lycées dont il vous est proposé qu'ils constituent des sites prioritaires d'extension de capacité, de développement des places d'internat et de phasage prioritaire pour la mise en accessibilité handicap.



### 2.2.2.Polyvalence

Les travaux engagés dans le cadre du PPI, à l'occasion des réunions de concertation comme des réunions techniques avec les services académiques, ont souligné l'intérêt de la polyvalence des établissements dans la réussite des élèves. La polyvalence est un outil de fluidité des parcours, d'élévation du niveau de qualification et de mixité sociale des établissements, particulièrement dans les territoires contrastés. Ces échanges ont permis de mettre en avant plusieurs définitions de la polyvalence des établissements qui recouvre deux acceptions principales : polyvalence des voies de formation et polyvalence des niveaux de formation.

#### **La polyvalence des voies de formation**

Il est entendu qu'un lycée ne présentant qu'une seule voie de formation (général uniquement, professionnel uniquement, ou plus rarement technologique uniquement), même s'il propose plusieurs niveaux de formation (pré et post-bac), n'est pas polyvalent. La polyvalence commence lorsque deux voies de formation au moins sont proposées au sein d'un même établissement. Plusieurs cas sont possibles :

- Voies Générale et Technologique :

Les deux voies sont relativement cloisonnées. Au final, cette configuration est polyvalente en théorie et ces lycées fonctionnent bien. Mais elle est peu polyvalente dans les faits au sens où la mixité sociale et les possibilités de passage d'une voie à l'autre sont limitées.

- Voies Générale et Professionnelle :

Cette configuration n'existe pas.

- Voies Technologique et Professionnelle :

La plupart du temps dans cette configuration, une ou plusieurs filières sont déclinées dans des diplômes des deux voies de formation simultanément et permettent à des sortants de baccalauréat professionnel de poursuivre en post-bac technologique (STS). Par ailleurs, quelques places permettent dans certains cas des passerelles en pré-bac de la voie professionnelle vers la voie technologique. C'est une configuration qui permet le passage d'une voie de formation à l'autre. Elle est polyvalente en théorie et dans les faits, néanmoins, il semble que ces établissements sont peu mixtes socialement.

- Voies Générale, Technologique et Professionnelle :

Des travaux engagés avec les académies, il ressort qu'un lycée polyvalent à trois voies qui fonctionne est un lycée essentiellement général (le technologique « courant » pouvant être assimilé au général) auquel on adjoint une offre professionnelle (pour être pragmatique, il semble que les formations technologiques peu courantes doivent être associées aux formations professionnelles). A l'inverse, un lycée essentiellement professionnel dont l'offre serait diversifiée par la création d'un pôle d'enseignement général aurait peu de chance de fonctionner comme un lycée polyvalent : l'attractivité des secondes générales serait mise à mal par la représentation que les familles garderaient de l'établissement. Ce qui est en jeu c'est le poids des formations générales dans le lycée, qui ne doit pas être marginal. Les académies estiment le seuil de pertinence d'un pôle général (et technologique « courant ») à au moins 7 classes de secondes GT pour offrir un vrai choix de séries et d'options en 1ère et terminale, soit un peu plus de 700 places. A cette condition, cette configuration combine les avantages d'une polyvalence réelle permettant la fluidité des parcours et l'élévation du niveau de qualification et d'une certaine mixité sociale, facteur important de réussite du plus grand nombre.

#### **La polyvalence des niveaux de formation**

Pour faciliter les poursuites d'études, la polyvalence des voies de formation doit pouvoir être combinée avec une polyvalence des niveaux de formation (pré et post-bac). Ainsi, les sortants de CAP qui le souhaitent doivent pouvoir poursuivre en baccalauréat professionnel. Et les sortants de baccalauréat professionnel doivent pouvoir poursuivre en BTS.

### Taille du lycée polyvalent

En combinant les trois voies de formations avec un pôle général et technologique pré-bac calibré pour un peu plus de 700 places, une filière professionnelle en pratique calibrée autour de 200 places (1 CAP et 2 baccalauréats professionnels), et un BTS pour environ 70 places, on atteint a minima une structure de 1000 places qui peut encore être enrichie (pour diversifier les filières, augmenter les possibilités de poursuite d'études post-bac...).

### Les travaux en cours

Afin de confirmer le constat empirique sur le lien entre polyvalence et réussite et d'étudier plus finement ce qui, dans la configuration des établissements peut-être porteur de réussite pour les élèves, les services régionaux mènent actuellement un travail d'analyse. Il s'agit de faire émerger des corrélations entre la configuration des établissements (polyvalence des voies et niveaux de formation au sein d'un même établissement, taille des lycées, richesse de l'offre) et les indicateurs de réussite (indicateurs de réussite à l'examen contenus dans IVAL et taux de poursuite d'études notamment).

Il est proposé de prioriser les établissements ou les interventions permettent de développer des lycées polyvalents d'environ 1000 élèves.

### 2.2.3. Lutte contre les inégalités scolaires et sociales

Compte tenu de la géographie sociale très contrastée de l'île de France et des mécanismes propres au système scolaire, accentués par les phénomènes de concurrence entre établissements amplifiés ces dernières années par l'assouplissement de la carte scolaire, les inégalités scolaires territoriales sont fortes en Ile de France comme le décrivait le rapport CR 121-11 de novembre 2011.

Ainsi, le taux d'élèves issus de familles qui appartiennent à la CSP dit défavorisée (catégorie D au sens du regroupement opéré par l'Education nationale sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE<sup>11</sup>) s'établit en moyenne pour l'ensemble des 469 EPLE franciliens à 33%. On compte actuellement, au-dessus de cette moyenne, 236 établissements dont 30 lycées généraux et technologiques, 93 lycées polyvalents et 113 lycées professionnels.

Au-delà de cette moyenne régionale, le taux de CSP dit défavorisée (catégorie D au sens défini par l'INSEE) varie fortement selon les catégories d'établissements. Ainsi en lycée général et technologique, la moyenne s'établit à 21% et 70 EPLE de cette catégorie se situe au-dessus ; en lycée polyvalent à 35% et 84 EPLE se situent au dessus ; en lycée professionnel à 45% et 60 EPLE se situent au-dessus.

Compte tenu de ces inégalités, la Région a créé une dotation de solidarité destinée à mieux accompagner les établissements accueillant prioritairement des élèves issus de milieux modestes, plus éloignés de la culture scolaire. Créée en 1991 et très fortement augmentée à compter de 1998, cette dotation de solidarité (DS) intégrée à la Dotation globale de fonctionnement (DGFL) fait actuellement l'objet d'une refonte qui sera soumise au vote de l'assemblée régionale en septembre 2012 dans le cadre du rapport sur la DGFL 2013.

Mais cette approche spécifique appliquée aux moyens de fonctionnement peut également être intégrée aux critères de priorisation du PPI 2012-2022 dans la mesure où les établissements accueillant une forte concentration d'élèves issus de milieux modestes ont besoin d'un cadre patrimonial favorisant la réussite et incarnant, plus encore que pour les autres établissements, l'égalité scolaire.

<sup>11</sup> Cette catégorie comprend les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.  
@BCL@A80C48B8

Il est proposé de poursuivre et amplifier cet effort, en priorisant dans le phasage du PPI 2012-2022, les lycées relevant de la nouvelle dotation de solidarité/avec un taux supérieur à la moyenne régionale exigeant une intervention patrimoniale –que celle-ci soit globale, simple, concerne les opérations ciblées ou les équipements sportifs.

#### 2.2.4. Pôles et filières

##### **Une offre professionnelle diversifiée : 26 filières de formation dans les lycées publics franciliens (tableau en annexe)**

L'analyse de l'offre de formation professionnelle<sup>12</sup> initiale (du CAP au BTS) s'appuie sur une répartition des diplômes en filières, déterminées sur la base de la nomenclature interministérielle des formations, amendée selon les réalités concrètes de terrain (par exemple, les diplômes de cuisine ont été rassemblés avec ceux des services de l'hôtellerie). 26 filières rassemblent des effectifs en lycées<sup>13</sup>. Afin de pouvoir affiner l'analyse de l'offre, certaines de ces filières ont été subdivisées en sous-filières, par exemple la filière sanitaire et social compte 3 sous-filières : la santé, le social et le médico-technique.

##### **Des filières plus ou moins porteuses en termes de réussite**

Chaque année, la Région et les académies élaborent conjointement des orientations pour l'adaptation de l'offre de formation initiale (sous statut scolaire et d'apprentissage) basées sur un travail prospectif en continu. En effet, même si la prospective est un exercice délicat, un guidage est nécessaire pour orienter l'appareil de formation. Annuellement, les orientations conjointes Etat-Région pour l'adaptation de l'offre de formation (OCER) contiennent donc des préconisations par diplôme, construites sur la base de nombreux indicateurs relatifs à l'évolution de l'offre aux rentrées précédentes, aux débouchés des formations et à la réussite des jeunes (accueil de publics spécifiques, taux de maintien dans le cursus, réussite aux examens).

Dans le cadre du PPI 2012-2022, ces préconisations détaillées par diplômes ont été rassemblées et agrégées afin d'élaborer des préconisations globales par filières<sup>14</sup>, facilitant ainsi l'identification des filières à développer, à stabiliser ou à ne pas développer.

Au-delà de leur nécessité intrinsèque pour des raisons patrimoniales, les opérations immobilières qui s'inscriront dans le cadre du PPI 2012-2022 seront ainsi au service d'une évolution de la carte des formations permettant d'accroître la réussite des jeunes (tableau sur les préconisations globales par filières et effectifs en annexe).

Cet examen se fait aussi en lien avec la stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) votée en juin 2011 et dont l'objectif est de renforcer le développement de trois secteurs d'activité stratégiques : la santé, la mobilité et l'efficacité énergétique.

##### **Une offre territoriale très spécifique selon les filières : diffusion ou concentration**

L'implantation territoriale de ces 26 filières vise à permettre le choix le plus large possible aux jeunes franciliens et répond à des impératifs pédagogiques et/ou d'investissement (locaux, équipement) : certaines, aux effectifs importants, relèvent d'une offre de proximité et sont présentes dans de nombreux établissements ayant chacun un poids faible dans l'offre régionale de la filière (ex : les formations du Commerce), d'autres, aux effectifs moindres, sont concentrées dans des lycées moins nombreux ayant chacun un poids plus important dans l'offre de la filière et

<sup>12</sup> L'offre de formation professionnelle s'entend des formations professionnelles pré-bac et post-bac : du CAP au BTS. Les effectifs scolarisés dans les sections d'enseignement général, dans les sections d'enseignement technologique pré-bac et dans les sections relevant de la mission générale d'insertion de l'Education nationale ont été écartés.

<sup>13</sup> 26 filières identifiées font état d'effectifs en lycées, + 1 filière « non précisée » rassemblant les effectifs impossibles à rattacher à une autre filière faute de précision dans l'enquête lourde de rentrée. 3 autres filières ont également été identifiées mais elles ne rassemblent que des effectifs sous statut d'apprentissage. Au total, l'analyse de l'offre de formation dans le cadre du PPI s'appuie sur 30 filières parmi lesquelles 26 filières identifiées concernent des effectifs en lycées (voir tableau 2).

<sup>14</sup> Ainsi, pour une filière où la plupart des diplômes sont à développer comme c'est le cas pour la filière Energie, la préconisation générale portera sur un développement envisageable de cette filière, même si ce n'est pas vrai de certains diplômes (ex : le CAP Froid et climatisation à maintenir ou le BTS Fluides Energies environnement option maintenance et gestion des systèmes fluidiques et énergétiques à ne pas développer)

nécessitant le plus souvent des investissements importants en locaux et équipements (ex : les formations de la Chimie).

Dans l'un ou l'autre cas, dresser un constat approfondi de la répartition de l'offre par filière sur le territoire régional doit permettre de faciliter la communication entre les différents acteurs de la formation et de fixer, sur des bases partagées, des objectifs d'évolution de cette offre pour les années à venir.

### **La base des travaux sur l'identification des établissements par filière**

Aussi, les services régionaux ont élaboré un outil statistique qui permet de rendre compte de ce constat approfondi en identifiant les établissements les plus marquants pour la carte des formations de chaque filière. Pour identifier ces établissements structurants, deux critères quantitatifs ont été retenus :

- le lycée concentre 5% ou plus des effectifs d'une filière au niveau régional : il est dit « pôle régional » de la filière
- le lycée a 30% ou plus de ses effectifs dans une même filière : il est dit « pôle interne » pour cette filière (son offre est spécialisée).

Si le lycée cumule les deux critères : il est dit à la fois « pôle régional » et « pôle interne » pour une filière.

A ce titre, sur les 490 lycées publics franciliens, on dénombre statistiquement à ce stade :

- 119 lycées « pôles régionaux » au titre d'une ou plusieurs filières
- 216 lycées « pôles internes » au titre d'une ou plusieurs filières

Dont 57 lycées « pôles régionaux et internes » à la fois, au titre d'une ou plusieurs filières

Le tableau 3 précise le détail de ces pôles par filières.

Le travail se poursuit, y compris avec les autorités académiques, pour aller au-delà de ce constat statistique et affiner une liste de pôles régionaux existants et futurs (liste des pôles existants en annexe).

Il est à noter que la notion de « pôle régional » ne recouvre pas la labellisation « lycées des métiers » portée par l'Education nationale. Le croisement de ces deux listes sera étudié.

### **9 filières au cœur des enjeux patrimoniaux et de réussite**

Le croisement entre deux critères : filières porteuses en termes de réussite et d'insertion et filières nécessitant des investissements conséquents, a conduit les services régionaux à examiner prioritairement la carte et le potentiel d'évolution de 9 filières :

- Automobile et engins
- Chimie
- Coiffure-esthétique
- Energie
- Hôtellerie-restauration tourisme
- Optique
- Productique
- Sanitaire et social
- Transport logistique

Pour ces 9 filières et d'autres à identifier le cas échéant, un travail conjoint Etat-Région doit permettre de s'accorder sur une stratégie de développement (ou de maintien) de l'offre en pôles, en identifiant les territoires et les établissements qui pourraient accueillir de nouvelles implantations ou des effectifs plus importants dans la filière à l'occasion d'opérations immobilières. Les territoires/établissements éligibles au développement de l'offre de formation d'une filière prioritaire pourront être identifiés d'après plusieurs critères parmi lesquels :

- le déficit d'offre accessible de la filière considérée (compte tenu de la carte des formations initiales sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage) dans un secteur couvrant une population importante ;
- la bonne accessibilité de l'établissement en transports en commun ;
- la présence d'internat.

### **2.3. Les sites prioritaires d'extension**

Comme on l'a vu précédemment, l'île de France devrait connaître une croissance démographique limitée ces prochaines années bien que différenciée selon les territoires.

Le PPI 2012-2022 devra répondre à ces besoins en places nouvelles. De facto, la création de places nouvelles sera moins importante que pour le précédent PPI où la Région Ile de France avait du faire face à une forte croissance.

Aussi, est-il proposé de privilégier les extensions de lycées existant plutôt que les constructions neuves ce qui permettra d'offrir plus rapidement ces places nouvelles.

Ces extensions seront réalisées en priorité sur les lycées qui favorisent la polyvalence, la mixité et l'accessibilité.

Pour ce faire, un état des lieux de nos réserves foncières a été réalisé. A partir de ce recensement la constructibilité résiduelle a pu être analysée afin d'identifier les sites où une extension serait possible photos aériennes et des plans de masse.

Ce travail d'analyse reste encore à affiner pour l'élaboration du programme prévisionnel d'investissement en novembre notamment sur les secteurs en tension démographique pour lesquels les services régionaux, accompagné de l'IAURIF, devront étudier finement les plans locaux d'urbanisme des communes concernées.

Néanmoins, ce travail constitue une première étape et donne à voir à grande échelle les secteurs où du foncier serait disponible et constructible et, où, à l'inverse aucune extension ne sera possible.

Ainsi, cette étude fait état d'un minimum de 500 000 à 600 000 m<sup>2</sup> de surfaces constructibles sur 145 sites susceptibles d'accueillir des extensions de 2000m<sup>2</sup> et plus.

## **3. Les données financières**

Avec les premières lois de décentralisation, la Région Ile de France s'est vu transférer un parc de près de 470 établissements scolaires (représentant environ 6,5M de m<sup>2</sup>) dont l'état patrimonial était, pour beaucoup, dégradé

La Région a, alors, initié une politique forte de rénovation pour remettre à un niveau d'utilisation correct ces établissements.

Ainsi, depuis 2001, près de 140 opérations de constructions neuves et de rénovations ont été délibérées et engagées par la Région. Selon les années, entre 10 et 20 opérations ont été engagées pour un montant financier total de plus de 2,7MM€, avec un engagement annuel moyen de l'ordre de 275M€.

Par ailleurs, au titre des programmes votés, il reste encore à mandater un volume financier de 880M€ pour les opérations dont les parts études et travaux ont d'ores et déjà été affectées. Il reste, en outre, à financer 780M€ sur la période 2012-2017 pour les travaux des opérations votées mais qui demeure encore actuellement au stade des études.

La prise en compte des financements nécessaires aux opérations en cours, le maintien d'un nécessaire effort patrimonial ainsi que l'extension des objectifs et du périmètre du PPI 2012-2022 demandent un effort financier renouvelé qui devra, bien évidemment, s'inscrire dans le cadre des capacités financières régionales pour les dix prochaines années.

Le cadrage et les incidences de cet engagement pluriannuel sont à l'étude et seront présentés lors de l'approbation du PPI 2012-2022 en novembre 2012.

## **4. Les modalités de mise en œuvre pour une efficacité renforcée de notre intervention**

Outre l'identification de nouvelles priorités, le PPI 2012-2022 doit se fonder sur une évolution de nos modes d'intervention, en s'appuyant sur le bilan tiré des réalisations des précédents PPI et PPR ainsi que sur les travaux de la commission des lycées sous la présidence de Didier Fischer.

### **4.1. Des nouvelles catégories d'intervention pour mieux répondre aux besoins des usagers**

Comme évoqué précédemment, la construction ex nihilo d'un nouveau lycée peut être mise en regard de la possibilité d'extension d'un lycée existant dans la perspective d'une offre accessible et diverse. De même, la rénovation globale n'est pas nécessairement la solution la plus adéquate pour répondre à tous les problèmes patrimoniaux.

Afin de traiter un plus grand nombre d'établissements en fonction de l'état de leur bâti, il est proposé d'intégrer dans le PPI 2012-2022 deux nouvelles catégories d'intervention. En sus des catégories d'interventions existantes (neuf et extension, rénovation globale, opérations ciblées, et internats), le PPI 2012-2022 intégrera les catégories rénovation thermique et «rénovation simple».

Ces deux nouvelles catégories concerneront des établissements où une rénovation globale n'est pas la réponse la plus appropriée au problème patrimonial rencontré.

La distinction entre rénovation globale et rénovation simple découle de la proposition de mise en place des schémas directeurs d'établissement. Elle permet quand la mise en place des rénovations simples est possible de lisser les interventions sur un lycée avec un moindre impact en termes de phasage.

Une rénovation globale s'impose quand les travaux nécessaires impliquent un travail de conception architecturale globale du fait de leur complexité et de leur imbrication : reprises de plancher, modification des circulations, changement de destination fonctionnelle ou de la configuration des locaux, modification des circulations, nécessité de déplacer une partie significative des élèves afin de réaliser les travaux.

A l'inverse une rénovation simple est préférable quand la majeure partie des travaux à conduire peuvent être phasée en interventions successives relevant de la maintenance préventive ou curative et n'entraînent pas de modifications significatives des locaux. Ces rénovations simples réclament donc, une vision globale et ordonnée dans le temps des opérations à conduire. Elles n'excluent pas des interventions de modifications fonctionnelles plus ponctuelles de locaux.

Par ailleurs, s'agissant des équipements sportifs, une interrogation sur la création d'une catégorie d'intervention spécifique a été posée. Il apparaît qu'il semble plus opportun de les traiter dans la catégorie « opération ciblée ». Cette dernière catégorie comprendra donc : les demi-pensions, les pôles sciences, les ateliers, les lieux de vie/ vie scolaire et donc les équipements sportifs.

Il est important de souligner que la liste des opérations ciblées est donc élargie et que de facto toutes ces opérations ne nécessiteront pas la désignation d'un maître d'œuvre (ex : pôle science).

### **4.2. Suites du rapport de la commission des Lycées sous la présidence de Didier Fischer**

Les travaux de la commission des lycées « construction et rénovation des lycées : pour une plus grande efficacité » ont débouché sur une série de 20 propositions d'amélioration de notre

intervention. Ces propositions entrent, pour la majorité, dans le champ de révision du PPI 2012-2022.

Il est proposé de prioriser quatre thèmes majeurs issus de ces travaux : les enjeux de concertation, la réduction des délais, l'amélioration de la gestion foncière, l'évolution de notre référentiel.

#### 4.2.1. Améliorer notre procédure de concertation

Une procédure d'information et de concertation plaçant le chef d'établissement au cœur du dispositif existe actuellement. Néanmoins, les débats territoriaux et thématiques ont démontré que cette procédure n'était pas toujours suffisante. Aussi est-il proposé aujourd'hui d'élargir cette concertation à l'ensemble de la communauté scolaire et des collectivités concernées au travers notamment de l'organisation de réunions publiques au moment fort de la vie d'une opération (cf. nouvelle procédure en annexe 1 à la délibération).

Il faut souligner que cette nouvelle procédure a déjà été expérimentée en mai 2012 au lycée Adolphe Chérioux à Vitry sur Seine et début juin au lycée Gustave Monod à Enghien. Elle sera également mise en place au lycée Voillaume à Aulnay sous Bois courant juin 2012.

#### 4.2.2. Réduire nos délais

Pour mener une opération de construction et de rénovation il faut compter aujourd'hui environ 7 à 8 années de la décision à la réalisation.

Ces délais sont difficilement compressibles car nous sommes soumis à la fois à des contraintes patrimoniales (patrimoine historique notamment) et à des contraintes de procédure tenant au Code des marchés publics.

C'est donc sur d'autres champs que la réduction des délais peut se jouer, ainsi, trois axes sont proposés : les nouvelles modalités d'interventions, la mise en place d'accords cadres et une évolution de la relation avec les mandataires (cf. annexe 2 à la délibération).

#### 4.2.3. Améliorer notre gestion foncière

Les travaux de la commission « lycées » ont conclu notamment à un manque d'harmonisation de nos procédures d'acquisition foncière, aussi une procédure d'identification et d'acquisition foncière formalisée autour de quatre propositions est présentée en annexe 3 à la délibération.

#### 4.2.4. Référentiel

Un travail d'évolution de notre référentiel de programmation avec trois objectifs doit être mené : mieux répondre aux besoins des utilisateurs, répondre aux objectifs de performance environnementale des lycées en allant vers une meilleure compacité des espaces et anticiper les réformes et les nouveaux besoins en favorisant la modularité des espaces.

Faire évoluer notre référentiel c'est tout d'abord réfléchir aux évolutions techniques (modularité et flexibilité des espaces) mais c'est aussi réfléchir plus largement à ce que sera le lycée de demain.

Les réunions thématiques organisées en janvier et février 2012 ont montré à quel point les communautés éducatives souhaitent être plus fortement impliquées dans la vie du lycée et comment le point de vue des utilisateurs pouvait être utile.

Aussi, est-il proposé d'organiser un groupe de travail réunissant des proviseurs, des conseillers principaux d'éducation, les services académiques, des architectes, des professeurs, des agents des lycées, des intellectuels pour réfléchir collectivement à l'évolution des référentiels en lien avec les évolutions pédagogiques (réflexion sur les espaces de travail professeurs -élèves prenant en compte l'évolution de la notion de groupe classes, les technologies numériques, le développement

du travail en autonomie, les besoins des enseignants en lien avec les évolutions de leur métier, la nécessité de mutualiser des espaces pour certaines activités et à certains moments, ...)

Cette démarche se déroulera sur l'année à venir.

### **4.3. MISE EN PLACE DU 1% ARTISTIQUE POUR LES OPERATIONS SUR LES LYCEES**

Le « 1% artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes. Elle impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver un pour cent du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré.

D'abord limité aux bâtiments du ministère de l'Education nationale lors de sa création en 1951, le dispositif a été élargi et s'impose aujourd'hui à la plupart des constructions publiques de l'Etat et à celles des collectivités territoriales, dans la limite des compétences qui leur ont été transférées par les lois de décentralisation.

Parallèlement à cet élargissement du champ d'application, le « 1% » s'est ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels, des disciplines les plus traditionnelles, comme la peinture ou la sculpture, aux nouveaux-média, la vidéo, le design, le graphisme, la création sonore, la création paysagère, etc.

En étroite cohérence avec le développement des actions du Fonds régional d'art contemporain, la mise en place du 1 % artistique dans les lycées est une étape majeure de l'action culturelle de la Région dans les établissements pour favoriser la rencontre entre un artiste, un architecte et le public, en dehors des institutions dédiées à l'art contemporain en Ile-de-France.

Aussi est-il proposé de mettre en place ce 1% artistique pour les constructions de lycées inscrits au PPI 2012-2022.

Le cadre et les modalités d'application du « 1% » sont définis par le décret n°2002-677 du 29 avril 2002, modifié par le décret 2005-90 du 4 février 2005, et consolidé au 03 juillet 2010, pris en application de l'article 71 du Code des marchés publics. La circulaire du ministre de la Culture et de la Communication du 16 août 2006 précise la procédure.

Dans le respect des principes du code des marchés publics, les nouveaux projets de « 1% », sauf exception prévue par le décret, font l'objet d'un appel à candidature auprès des artistes.

Lorsque le montant calculé est inférieur à 30 000 euros HT, le pouvoir adjudicateur peut, après avis du maître d'œuvre, de l'utilisateur de l'ouvrage et du directeur régional des affaires culturelles, commander ou acheter une ou plusieurs œuvres d'art à un ou plusieurs artistes vivants. En cas de commande, les dispositions prévues par le décret sont applicables.

Lorsque le montant du «1%» est égal ou supérieur à 30 000 euros HT, le pouvoir adjudicateur arrête son choix dans les conditions prévues par le décret, après avis du comité artistique et selon la procédure mentionnée.

Chaque opération de « 1% » est suivie par un comité artistique, instance de conseil auprès du maître d'ouvrage. Ce comité est chargé d'acter le programme de la commande artistique et d'émettre un avis sur les propositions présentées par les artistes.

Le comité artistique se compose de 7 personnalités (dont 3 représentants/désignés par la DRAC) :

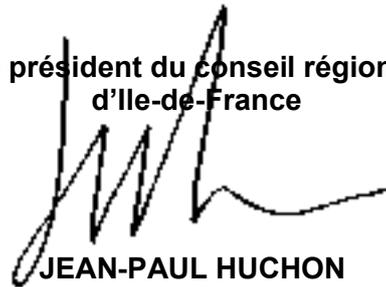
- le maître de l'ouvrage ou son représentant qui en assure la présidence
- le maître d'œuvre
- le directeur régional des affaires culturelles ou de son représentant

- un représentant des utilisateurs
- trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques

Le président du comité peut également inviter un représentant de la commune du lieu de la construction à assister avec voix consultative aux travaux du comité. Dans le cas d'une procédure, l'Etat représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles est, de droit, membre permanent du comité et rapporteur des projets. Dans ce contexte, afin que l'œuvre soit bien conçue en cohérence avec le projet architectural, il est proposé de confier à l'architecte de l'opération, en relation avec la DRAC, l'élaboration du programme du 1%, et l'analyse des candidatures puis des projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**



**JEAN-PAUL HUCHON**

# **ANNEXE AU RAPPORT N°1**

**Estimation chiffrée des besoins en places nouvelles à l'horizon 2030**  
**A partir des données IAU et INSEE**  
**selon un scénario tendanciel et un volontariste**

Secteur PPI PPR	Capacités globale actuelle	Places neuves en cours de livraison (PPI 2001-2006)	Places neuves en cours de livraison (PPI 2001-2006)	Estimation du taux de places libres en 2030 - Scénario tendanciel(1)	Estimation du taux de places libres en 2030 - Scénario volontariste(1)	Estimation du nombre de places manquantes en 2030 Scénario tendanciel(2)	Estimation du nombre de places manquantes en 2030 Scénario volontariste(2)
<b>Sud Seine-et-Marne</b>	10018			-1%	4%	600	100
<b>Nord Hauts-de-Seine</b>	26104	500	<i>Nouveau lycée de Courbevoie (800) moins préfiguration les Renardières (300)</i>	0%	-9%	1200	3800
<b>Ouest Val de Marne</b>	17557	500	<i>Nouveau lycée de Chevilly-Larue (800) - la fermeture de JJ Rousseau à Vitry (500) + extension de Val de Bièvre à Gentilly (200)</i>	0%	-5%	1000	2000
<b>Sud Hauts-de-Seine</b>	14056			2%	2%	500	500
<b>Enghien</b>	12373			3%	3%	200	200
<b>Ouest Yvelines - Rambouillet</b>	6185			5%	7%		
<b>Melun-Sénart-Brie</b>	15032			5%	6%		
<b>CORBEIL EVRY RER D RIVE GAUCHE</b>	10636		<i>Ce secteur bénéficiera aussi de l'extension du lycée de Cerny</i>	6%	7%		
<b>Mitry-Mory</b>	3288	800	<i>Nouveau lycée de Dammartin-en-Goële première tranche (800)</i>	8%	13%		
<b>Seine-Saint-Denis RER A</b>	29953	264	<i>lycée à sections internationales de Noisy-le-Grand (800) pour un tiers d'élèves du secteur</i>	8%	4%	0	400
<b>Centre Hauts-de-Seine</b>	9948	800	<i>Nouveau lycée de Boulogne (800)</i>	9%	11%		
<b>SACLAY RERB</b>	13274			10%	-5%	0	1400
<b>CERGY PONTOISE NORD 95</b>	16738			10%	7%		
<b>Saint-Germain</b>	20728	240	<i>extension L. de Vinci à Saint-Germain (240)</i>	11%	9%		

Secteur PPI PPR	Capacités globale actuelle	Places neuves en cours de livraison (PPI 2001-2006)	Places neuves en cours de livraison (PPI 2001-2006)	Estimation du taux de places libres en 2030 - Scénario tendanciel(1)	Estimation du taux de places libres en 2030 - Scénario volontariste(1)	Estimation du nombre de places manquantes en 2030 Scénario tendanciel(2)	Estimation du nombre de places manquantes en 2030 Scénario volontariste(2)
<b>Centre Val-de-Marne</b>	19947			12%	5%		
<b>Nord 91</b>	14343			13%	10%		
<b>Paris Sud Est</b>	21482			13%	14%		
<b>St-Quentin</b>	8565			13%	0%	0	500
<b>Marne-la-Vallée - Chelles - Roissy-en-brie</b>	18371	1000	<i>Nouveau lycée de Serris (1200) moins sa préfiguration (-400), extension Clément Ader Tournan-en-Brie (+200)</i>	14%	6%	0	0
<b>Est Val-de-Marne</b>	14175			14%	9%		
<b>SUD ESSONNE</b>	14485	500	<i>Cerny (500)</i>	14%	5%		
<b>EPA Plaine de France RER B</b>	14247	600	<i>le Bourget (600)</i>	14%	15%		
<b>Paris Nord Ouest</b>	15623			15%	18%		
<b>OIN SEINE AVAL MANTES LES MUREAUX</b>	11142			16%	14%		
<b>Paris Est</b>	24820			17%	19%		
<b>Versailles-Plaisir</b>	13039			18%	12%		
<b>Paris Sud Ouest</b>	15461			18%	18%		
<b>Est Seine-et-Marne</b>	6901			19%	23%		
<b>Argenteuil</b>	7962			20%	18%		
<b>Meaux</b>	7959			20%	21%		
<b>Sarcelles Gonesse</b>	15419			22%	23%		
<b>SAINT-DENIS</b>	16782	1585	<i>Nouveau lycée de Saint-Denis (1200) + extension de SUGER (385)</i>	26%	7%		
<b>Total</b>	466613	6789		11%	8%	3500	8900

- (1) Pourcentage de places vacantes (ce calcul intègre les places actuellement en cours de livraison). Une valeur négative indique un déficit de places. Une valeur inférieure à 5% peut correspondre à une tension sur les établissements. Cette valeur est indicative, une marge d'incertitude est à prendre en compte dans l'interprétation de ce chiffre.
- (2) Nombre de places à créer pour revenir approximativement à 5% de places libres.

Le tableau ci-dessus donne une estimation des places potentiellement disponibles en lycées publics en 2030 par secteur.

Cette estimation est calculée à partir de la projection démographique des 15-18 ans franciliens réalisés par l'IAU suivant deux scénarios : un scénario tendanciel à 39 000 logements/an et un scénario volontariste à 70 000 logements/an.

Les capacités en lycées sont estimées à partir des capacités votées annuellement par l'assemblée régionale auxquelles sont ajoutées les capacités nouvelles en cours de réalisation.

Cette projection ne fait pas d'hypothèses sur les évolutions du système scolaire, elle le conserve stable.

## **ANNEXE AU RAPPORT N°2**

Tableau 1 : Les 26 filières présentes en lycées publics

Filière PPI	Sous-Filière PPI	Filière PPI	Sous-Filière PPI
Agriculture	Commerce spécialisé	Hôtellerie restauration tourisme	Hôtellerie restauration
	Espaces naturels		Restauration collective
	Exploitation		Tourisme
	Génie industriel	Informatique	
	Horticulture	Maintenance et construction aéronautique	Aéronefs légers
Productions animales	Aérostructure		
	Avionique		
Alimentation	IAA		Mécanique aéronautique
Métiers de bouche			
Aménagement paysager			
Audiovisuel	Photographie	Matériaux souples	Cuir et peaux
	Spectacle		Génie industriel
	Techniques audiovisuelles		Mode-textile
			Pressing
Automobile & engins	Après vente auto	Métiers d'art	Art du bois
	Carrosserie		Arts appliqués
	Conception bureau d'études		Décoration
	Génie industriel		Graphisme-imprimerie
	Machinisme agricole		Horlogerie
	Maintenance auto		Joaillerie
	Maintenance moto		Mode-textile
	Maintenance nautique		Organisation et management
	Maintenance parcs et jardins		Spectacle
	Maintenance véhicules industriels		Tapiserie
		Verre, céramique	
BTP	Conception bureau d'études	Optique	
	Gros-œuvre	Plasturgie	
	Menuiserie		
	Second oeuvre	Productique	Conception bureau d'études
	Travaux publics		Génie industriel
	Maintenance industrielle		
	Microtechniques		
	Processus automatisés industriels		
Chimie			Productique
Coiffure-esthétique	Coiffure		Traitement des matériaux
	Esthétique		
Commerce	Autres du commerce	Sanitaire et social	Médico-technique
	Commerce international		Santé
	Commerce spécialisé		Travail social
	E-commerce		
Communication	Documentation	Sécurité	
	Graphisme-imprimerie	Structures métalliques	
	Journalisme		
	Multimédia	Tertiaire administratif	Comptabilité, Gestion
	Organisation et management		Organisation et management
	Secrétariat, Bureautique		
Electricité, électronique	Electronique		Transactions
	Electrotechnique		Logistique
	Mécatronique	Transport logistique	Transports
	Transport logistique		
Energie			
Eau et propreté	Génie de l'environnement		
	Propreté		
	Traitement de l'eau		

**ANNEXE AU RAPPORT  
N°3**

Tableau 2 : Les préconisations globales par filières et effectifs

			IDF											
	Filières PPI	Préconisations	Scolaire Public	%H	%V	Scolaire PrivéSC	%H	%V	Apprentissage	%H	%V	Total FI	%H	%V
<b>23 filières PPI sur lesquelles des préconisations par diplôme existent</b>														
	Sanitaire et social	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	14 473	100	10	3 210	100	16	3 795	100	7	21 478	100	10
	Energie	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	3 955	100	3	11	100	0	3 655	100	6	7 621	100	4
	Automobile & engins	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	4 046	100	3	578	100	3	3 727	100	6	8 351	100	4
	Sécurité	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	451	100	0	18	100	0	151	100	0	620	100	0
	BTP	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	8 033	100	6	800	100	4	5 060	100	9	13 893	100	6
	Hôtellerie restauration tourisme	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	5 902	100	4	812	100	4	6 545	100	11	13 259	100	6
	Alimentation	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	611	100	0	0	##	0	3 547	100	6	4 158	100	2
	Optique	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	569	100	0	328	100	2	396	100	1	1 293	100	1
	Coiffure-esthétique	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	1 799	100	1	285	100	1	4 794	100	8	6 878	100	3
	Electricité, électronique	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	15 338	100	11	1 219	100	6	2 670	100	5	19 227	100	9
	Transport logistique	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	1 513	100	1	74	100	0	1 374	100	2	2 961	100	1
	Aménagement paysager	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	619	100	0	1 009	100	5	1 025	100	2	2 653	100	1
	Productique	STABILISER	7 983	100	6	541	100	3	1 889	100	3	10 413	100	5
	Structures métalliques	STABILISER	700	100	1	0	##	0	268	100	0	968	100	0
	Chimie	STABILISER	1 078	100	1	420	100	2	254	100	0	1 752	100	1
	Informatique	STABILISER	1 285	100	1	356	100	2	1 036	100	2	2 677	100	1
	Audiovisuel	STABILISER	626	100	0	208	100	1	251	100	0	1 085	100	1
	Commerce	STABILISER	28 807	100	21	5 448	100	27	8 559	100	15	42 814	100	20
	Tertiaire administratif	STABILISER	28 889	100	21	3 348	100	16	4 562	100	8	36 799	100	17
	Eau et propreté	NE PAS DEVELOPPER	509	100	0	44	100	0	432	100	1	985	100	0
	Métiers d'art	NE PAS DEVELOPPER	3 577	100	3	319	100	2	642	100	1	4 538	100	2
	Communication	NE PAS DEVELOPPER	3 085	100	2	793	100	4	1 191	100	2	5 069	100	2
	Matériaux souples	NE PAS DEVELOPPER	2 962	100	2	226	100	1	221	100	0	3 409	100	2
<b>4 filières PPI sur lesquelles il n'y a pas de préconisations par diplôme</b>														
	Agriculture		364	100	0	343	100	2	712	100	1	1 419	100	1
	Maintenance et construction aéronautique		280	100	0	0	##	0	330	100	1	610	100	0
	Plasturgie		90	100	0	0	##	0	15	100	0	105	100	0
	Sport		0	##	0	0	##	0	767	100	1	767	100	0
<b>2 filières PPI sur lesquelles il n'y a pas de préconisations par diplôme et qui ne concernent que les niveaux II et I</b>														
	Sciences et lettres													
	Services à la collectivité													
			<b>Pas d'effectifs dans les niveaux 5 à 3)</b>											
			Les effectifs concernés sont reportés sur la ligne 56 "TOTAL (Niveaux 2 & 1)"											
<b>1 filière PPI non précisée</b>			744	100	1	124	100	1	0	##	0	868	100	0
<b>30</b>	<b>filières PPI (Niveaux 5 à 3 - Hors "Général" et PréBac)</b>		<b>138 288</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>20 514</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>57 868</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>216 670</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>1 filière PPI "général" (Niveaux 5 à 3)</b>			<b>203 828</b>	<b>100</b>	<b>53</b>	<b>60 614</b>	<b>100</b>	<b>68</b>	<b>0</b>	<b>##</b>	<b>0</b>	<b>264 442</b>	<b>100</b>	<b>49</b>
<b>1 Pré-bac techno Total</b>			<b>45 711</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>7 704</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>108</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>53 523</b>	<b>100</b>	<b>10</b>
	dont Tertiaire administratif		19 618	100		3 119	100		0	##		22 737	100	
	dont Sanitaire et social		7 183	100		1 401	100		0	##		8 584	100	
	dont Electricité, électronique		5 475	100		564	100		0	##		6 039	100	
	dont Commerce		5 185	100		936	100		0	##		6 121	100	
	dont Chimie		1 722	100		446	100		0	##		2 168	100	
	dont Energie		1 304	100		175	100		0	##		1 479	100	
	dont Métiers d'art		1 202	100		343	100		0	##		1 545	100	
	dont Productique		1 086	100		103	100		0	##		1 189	100	
	dont BTP		906	100		146	100		0	##		1 052	100	
	dont Informatique		800	100		96	100		0	##		896	100	
	dont Hôtellerie restauration tourisme		739	100		202	100		108	100		1 049	100	
	dont Agriculture		278	100		164	100		0	##		442	100	
	dont Optique		156	100		0	##		0	##		156	100	
	dont Automobile & engins		52	100		9	100		0	##		61	100	
	dont Structures métalliques		5	100		0	##		0	##		5	100	
		<b>TOTAL (Niveaux 5 à 3)</b>	<b>387 827</b>	<b>100</b>		<b>88 832</b>	<b>100</b>		<b>57 976</b>	<b>100</b>		<b>534 635</b>	<b>100</b>	
		<b>TOTAL (Niveaux 2 &amp; 1)</b>	<b>1 510</b>	<b>100</b>		<b>518</b>	<b>100</b>		<b>24 824</b>	<b>100</b>		<b>26 852</b>	<b>100</b>	
		<b>TOTAL Tous Niveaux</b>	<b>389 337</b>	<b>100</b>		<b>89 350</b>	<b>100</b>		<b>82 800</b>	<b>100</b>		<b>561 487</b>	<b>100</b>	

**ANNEXE AU RAPPORT  
N°4**

## Les pôles régionaux

A cette étape des travaux, un dénombrement statistique, sur la base de critères strictement quantitatifs, permet de dresser la liste suivante des pôles régionaux par filières (lycées publics) en s'appuyant sur les effectifs constatés à la rentrée 2011. Le travail se poursuit, y compris avec les autorités académiques, pour aller au-delà de ce constat et affiner une liste de pôles régionaux existants et futurs.

Etablissement	Commune	Pôles régionaux par filière 2011 (en cours d'identification)
LA BRETONNIERE	CHAILLY-EN-BRIE	Agriculture
BOUGAINVILLE	BRIE-COMTE-ROBERT	Agriculture
DE ST GERMAIN EN LAYE	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Agriculture
HORTICULTURE	MONTREUIL	Agriculture
LA TOUR DU MAIL	SANNOIS	Agriculture
PIERRE-GILLES DE GENNES - ENCPB (CHATEAU DES COUDRAIES)	PARIS 13EME	Alimentation
ETIOLLES	ETIOLLES	Alimentation
LES COTES DE VILLEBON	MEUDON	Alimentation
PAUL ELUARD	SAINT-DENIS	Alimentation
PARC MONTALEAU	SUCY-EN-BRIE	Alimentation
AUGUSTE ESCOFFIER	ERAGNY	Alimentation
BOUGAINVILLE	BRIE-COMTE-ROBERT	Aménagement paysager
DE ST GERMAIN EN LAYE	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Aménagement paysager
HORTICULTURE	MONTREUIL	Aménagement paysager
ADOLPHE CHERIOUX	VITRY-SUR-SEINE	Aménagement paysager
AUGUSTE RENOIR	PARIS 18EME	Audiovisuel
BRASSAÏ	PARIS 15EME	Audiovisuel
JACQUES PREVERT	BOULOGNE-BILLANCOURT	Audiovisuel
ETIENNE JULES MAREY	BOULOGNE-BILLANCOURT	Audiovisuel
EVARISTE GALOIS	NOISY-LE-GRAND	Audiovisuel
SUGER	SAINT-DENIS	Audiovisuel
CAMILLE JENATZY	PARIS 18EME	Automobile & engins
GEORGES CORMIER	COULOMMIERS	Automobile & engins
LUCIEN RENE DUCHESNE	LA CELLE-SAINT-CLOUD	Automobile & engins
GASPARD MONGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	Automobile & engins
CHARLES PETIET	VILLENEUVE-LA-GARENNE	Automobile & engins
JEAN PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS	Automobile & engins
NICOLAS JOSEPH CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE	Automobile & engins
FERNAND LEGER	IVRY-SUR-SEINE	Automobile & engins
CHATEAU D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE	Automobile & engins
ARTHUR RIMBAUD	GARGES-LES-GONESSE	Automobile & engins
HECTOR GUIMARD	PARIS 19EME	BTP
BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE	BTP
LES PANNEVELLES	PROVINS	BTP
VIOLLET LE DUC	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	BTP
JEAN PIERRE TIMBAUD	BRETIGNY-SUR-ORGE	BTP
CLAUDE NICOLAS LEDOUX	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	BTP

PIERRE-GILLES DE GENNES - ENCPB	PARIS 13EME	Chimie
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	PARIS 13EME	Chimie
LAVOISIER	PORCHEVILLE	Chimie
JEAN-BAPTISTE POQUELIN	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Chimie
GALILEE	GENNEVILLIERS	Chimie
LIBERTE	ROMAINVILLE	Chimie
ELISA LEMONNIER	PARIS 12EME	Coiffure-Esthétique
LEOPOLD SEDAR SENGHOR	MAGNANVILLE	Coiffure-Esthétique
BAUDELAIRE	EVRY	Coiffure-Esthétique
FLORIAN	SCEAUX	Coiffure-Esthétique
ANDRE SABATIER	BOBIGNY	Coiffure-Esthétique
ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	Coiffure-Esthétique
MAXIMILIEN VOX	PARIS 06EME	Communication
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARTS APPLIQ.	PARIS 15EME	Communication
ECOLE ESTIENNE	PARIS 13EME	Communication
ARTS GRAPHIQUES CORVISART	PARIS 13EME	Communication
ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT- YONNE	Communication
CLAUDE GARAMONT	COLOMBES	Communication
ALFRED COSTES	BOBIGNY	Communication
RASPAIL	PARIS 14EME	Energie
LE CHAMP DE CLAYE	CLAYE-SOUILLY	Energie
JEAN MOULIN	LE CHESNAY	Energie
AUGUSTE PERRET	EVRY	Energie
MAXIMILIEN PERRET	ALFORTVILLE	Energie
PIERRE MENDES FRANCE	VILLIERS-LE-BEL	Energie
PIERRE-GILLES DE GENNES - ENCPB	PARIS 13EME	Environnement
RABELAIS	PARIS 18EME	Environnement
EDMOND ROSTAND	PARIS 18EME	Environnement
PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX	Environnement
CLEMENT ADER	TOURNAN-EN-BRIE	Environnement
LEONARD DE VINCI	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	Environnement
NEWTON-ENREA	CLICHY	Environnement
VALMY COLOMBES	COLOMBES	Environnement
LUCIE AUBRAC	PANTIN	Environnement
MARX DORMOY	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Environnement
FERNAND ET NADIA LEGER	ARGENTEUIL	Environnement
JEAN DROUANT	PARIS 17EME	HRT
HOTELIER	PARIS 18EME	HRT
GUILLAUME TIREL	PARIS 14EME	HRT
ANTONIN CAREME	SAVIGNY-LE-TEMPLE	HRT
D'HOTELLERIE ET DE TOURISME (CHATEAU DES COUDRAIES)	GUYANCOURT	HRT
RENE AUFFRAY	ETIOLLES	HRT
FRANCOIS RABELAIS	CLICHY	HRT
PARC MONTALEAU	DUGNY	HRT
AUGUSTE ESCOFFIER	SUCY-EN-BRIE	HRT
TURGOT	ERAGNY	HRT
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE	PARIS 03EME	Informatique
LEONARD DE VINCI	PARIS 17EME	Informatique
RENE DESCARTES	MELUN	Informatique
DU PARC DE VILGENIS	CHAMPS-SUR-MARNE	Informatique
	MASSY	Informatique

(PARC DES LOGES)	EVRY	Informatique
PAUL LAPIE	COURBEVOIE	Informatique
(VOILLAUME)	AULNAY-SOUS-BOIS	Informatique
LOUIS ARMAND	NOGENT-SUR-MARNE	Informatique
MAXIMILIEN SORRE	CACHAN	Informatique
JEAN JACQUES ROUSSEAU	MONTMORENCY	Informatique
ALEXANDRE DENIS	CERNY	Maintenance Aéronautique
ARISTIDE BRIAND	LE BLANC-MESNIL	Maintenance Aéronautique
ELISA LEMONNIER	PARIS 12EME	Matériaux souples
MARIE LAURENCIN	PARIS 10EME	Matériaux souples
TURQUETIL	PARIS 11EME	Matériaux souples
FLORA TRISTAN	MONTEREAU-FAULT- YONNE	Matériaux souples
JEAN MONNET	JUVISY-SUR-ORGE	Matériaux souples
LOUISE MICHEL	NANTERRE	Matériaux souples
FREDERIC BARTHOLDI	SAINT-DENIS	Matériaux souples
D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS	Matériaux souples
CAMILLE CLAUDEL	VITRY-SUR-SEINE	Matériaux souples
FERDINAND BUISSON	ERMONT	Matériaux souples
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARTS APPLIQ.	PARIS 15EME	Métiers d'art
ESAA DUPERRE	PARIS 03EME	Métiers d'art
ECOLE BOULLE	PARIS 12EME	Métiers d'art
DU GUE A TRESMES	CONGIS-SUR- THEROUANNE	Métiers d'art
FRESNEL	PARIS 15EME	Optique
JEAN PERRIN	SAINT-CYR-L'ECOLE	Optique
LEONARD DE VINCI	LEVALLOIS-PERRET	Optique
ANDRE SABATIER	BOBIGNY	Optique
GALILEE	GENNEVILLIERS	Plasturgie
RABELAIS	PARIS 18EME	Sanitaire et social
THEOPHILE GAUTIER	PARIS 12EME	Sécurité
(F. JOLIOT CURIE)	DAMMARIE-LES-LYS	Sécurité
JULES VERNE	SARTROUVILLE	Sécurité
NADAR	DRAVEIL	Sécurité
(PAUL LANGEVIN)	NANTERRE	Sécurité
EUGENE DELACROIX	DRANCY	Sécurité
DU VEXIN	CHARS	Sécurité
CHENNEVIERE MALEZIEUX	PARIS 12EME	Structures métalliques
AUGUSTE PERDONNET	THORIGNY-SUR-MARNE	Structures métalliques
GUSTAVE EIFFEL	VARENNES-SUR-SEINE	Structures métalliques
JEAN PIERRE TIMBAUD	BRETIGNY-SUR-ORGE	Structures métalliques
ARISTIDE BRIAND	LE BLANC-MESNIL	Structures métalliques
JEAN MACE	VITRY-SUR-SEINE	Structures métalliques
FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	Structures métalliques
JEAN JAURES	ARGENTEUIL	Structures métalliques
ROMAIN ROLLAND	GOUSSAINVILLE	Structures métalliques
CAMILLE JENATZY	PARIS 18EME	Transport & logistique
MARTIN NADAUD	PARIS 20EME	Transport & logistique
CLEMENT ADER	TOURNAN-EN-BRIE	Transport & logistique
ALEXANDRE DENIS	CERNY	Transport & logistique

GASPARD MONGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	Transport & logistique
CHARLES PETIET	VILLENEUVE-LA-GARENNE	Transport & logistique
CHATEAU D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE	Transport & logistique
ARTHUR RIMBAUD	GARGES-LES-GONESSE	Transport & logistique
DE L'HAUTIL	JOUY-LE-MOUTIER	Transport & logistique

NB : cette liste présente les pôles régionaux existants d'après les 2 critères quantitatifs présentés supra. Toutes les filières n'apparaissent pas dans ce tableau puisque certaines filières, très diffuses, ne comportent pas de pôles régionaux (ex : tertiaire administratif ou Commerce mais aussi productique). Cette liste ne comporte pas non plus d'indication sur les filières qui ouvriront dans les lycées neufs, ou sur les filières qui seront déployées ex-nihilo, par évolution progressive de l'offre de formation, dans des lycées existants (ex : Sanitaire et social à Beaumont-sur-Oise ou Coiffures-esthétique à Argenteuil).

## **ANNEXE AU RAPPORT N°5**

**Tableau 3 : Nombre de pôles par filière**

<b>Filières</b>	<b>Pôles Régionaux</b> <i>(nombre de pôles régionaux de la filière)</i>	<b>Pôles Internes</b> <i>(dénombre les pôles internes de la filière)</i>	<b>Pôles Régionaux&amp;Internes</b> <i>(dénombre les pôles régionaux et internes de la filière)</i>
Agriculture	5	0	0
Alimentation	6	1	1
Aménagement paysager	4	2	2
Audiovisuel	6	1	1
Automobile & engins	10	14	10
BTP	6	18	6
Chimie	6	1	1
Coiffure-esthétique	6	4	4
Commerce	0	63	0
Communication	7	6	6
Electricité, électronique	0	31	0
Energie	6	8	6
Eau et propreté	11	0	0
Hôtellerie restauration tourisme	10	13	10
Informatique	11	0	0
Maintenance et construction aéronautique	2	1	1
Matériaux souples	10	8	5
Métiers d'art	4	7	3
Optique	4	1	1
Plasturgie	1	0	0
Productique	0	8	0
Sanitaire et social	1	34	1
Sécurité	7	0	0
Structures métalliques	9	0	0
Tertiaire administratif	0	52	0
Transport logistique	9	3	3

Ce tableau permet d'approcher la structure de l'offre par filière. On remarque par exemple que la Région compte un pôle unique dans le domaine de la plasturgie. Il s'agit d'un établissement sera pourvu d'un internat et dont la vocation est d'accueillir, pour cette filière rare, des élèves venus de toute la Région.

A l'inverse, il n'y a pas de pôle régional pour la filière électricité électronique dont l'offre est très diffuse. Mais 31 établissements qui proposent cette filière sont assez spécialisés (elle constitue une part importante de leur offre).

## **ANNEXE AU RAPPORT N°6**

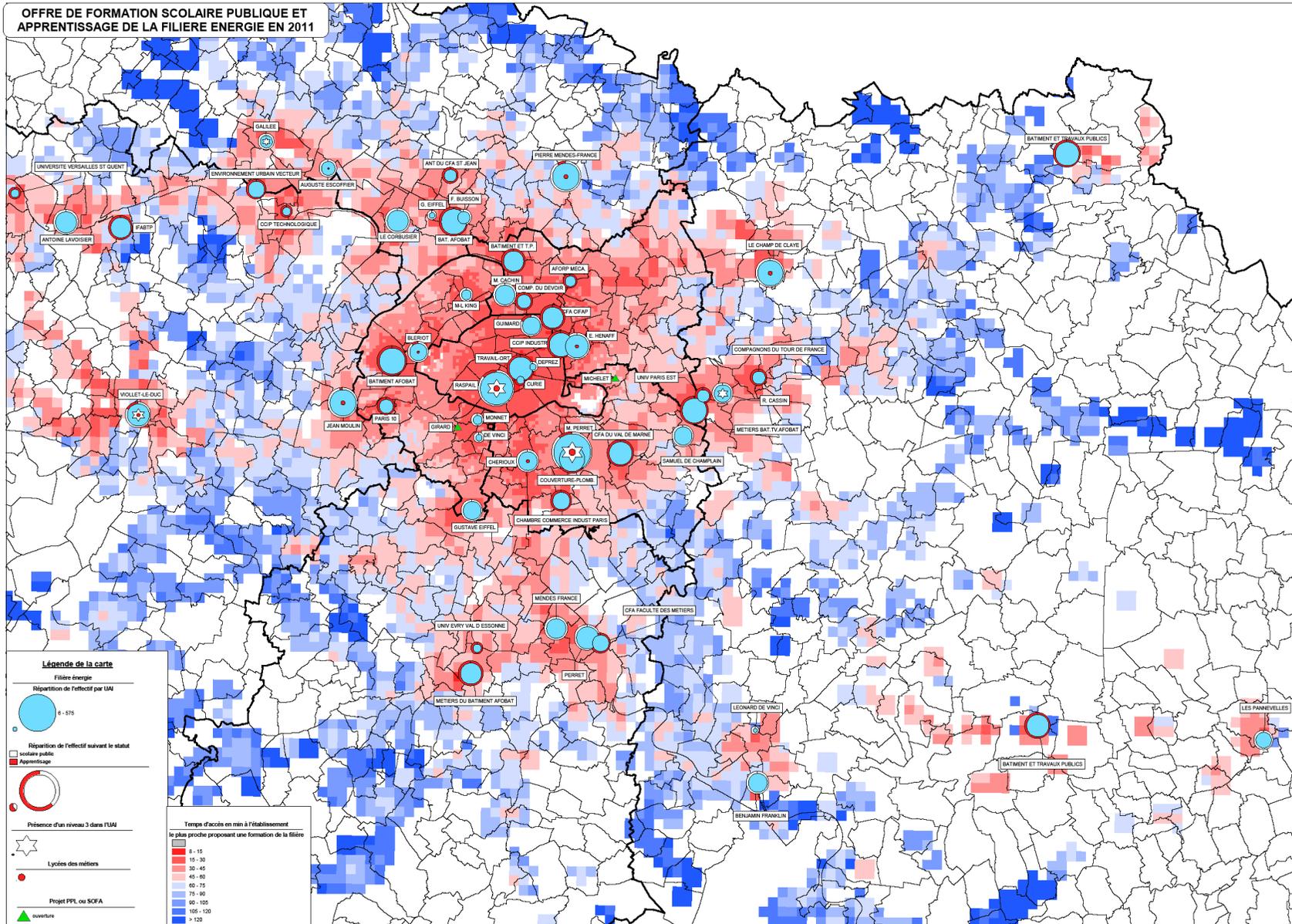
## Eléments de synthèse sur l'offre de formation des 9 filières au cœur des enjeux de réussite et patrimoniaux

### L'exemple de la filière Energie :

Compte tenu de la préconisation de développement pour cette filière et en s'appuyant sur la répartition de l'offre existante (voir fiche synthétique, tableau et carte ci-après), le travail conjoint Etat-Région doit permettre de fixer, dans le cadre du rapport PPI final, un objectif territorialisé de développement de l'offre.

Filière: <b>Energie</b>				Prioritaire PPI: <b>Oui</b>	
Sous-filières: --					
La filière est déployée dans:			La filière rassemble:		Part:
29	sites de formation scolaire en lycées publics		3955 élèves		51%
1	sites de formation scolaire en lycées privés		11 élèves		0%
35	sites de formation en apprentissage		3786 apprentis		49%
			7752 apprenants formation initiale		100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):			En cours		Taux de féminisation (scolaires)
					1%
Effectifs / niveau	sco.	app.	Part:	Nombre de diplômes par	
Niveau II	131	0	131	2%	En cours
Niveau III	803	473	330	10%	En cours
Niveau IV	3635	2603	1032	47%	En cours
Niveau V	3183	890	2293	41%	En cours
	7752	3966	3786	100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement:				On compte:	
8	pôles dont			10	Lycées des métiers de la filière
6	pôles régionaux et internes				
0	pôles strictement régionaux				
2	pôles strictement internes				





## Fiches synthétiques des 8 autres filières à enjeux patrimoniaux et de réussite :

Filière:	<b>Automobile et engins</b>	Prioritaire PPI:	<b>Oui</b>
Sous-filières:	Après-vente auto Carrosserie Machinisme agricole Maintenance auto Maintenance moto Maintenance nautique Maintenance parcs et jardins Maintenance véhicules industriels		
La filière est déployée dans:	27 sites de formation scolaire en lycées publics 3 sites de formation scolaire en lycées privés 31 sites de formation en apprentissage	La filière rassemble:	4046 élèves 48% 578 élèves 7% 3850 apprentis 45% 8474 apprenants formation initiale 100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		En cours	Taux de féminisation (scolaires) 2%
Effectifs / niveau	sco. app. Part:	Nombre de diplômes par niveau (ouverts au recrutement en 2011)	
Niveau II	123 0 123	1%	En cours
Niveau III	775 413 362	9%	En cours
Niveau IV	5057 3032 2025	60%	En cours
Niveau V	2519 1179 1340	30%	En cours
	8474 4624 3850	100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement:	14 pôles dont 0 pôles strictement régionaux 4 pôles strictement internes 10 pôles régionaux et internes	On compte:	9 Lycées des métiers de la filière

Filière:	<b>Chimie</b>	Prioritaire PPI:	<b>Oui</b>
Sous-filières:	--		
La filière est déployée dans:	10 sites de formation scolaire en lycées publics 4 sites de formation scolaire en lycées privés 24 sites de formation en apprentissage	La filière rassemble:	1078 élèves 49% 420 élèves 19% 712 apprentis 32% 2210 apprenants formation initiale 100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		En cours	Taux de féminisation (scolaires) 56%
Effectifs / niveau	sco. app. Part:	Nombre de diplômes par niveau (ouverts au recrutement en 2011)	
Niveau II	458 0 458	21%	En cours
Niveau III	1249 1046 203	57%	En cours
Niveau IV	342 291 51	15%	En cours
Niveau V	161 161 0	7%	En cours
	2210 1498 712	100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement:	6 pôles dont 5 pôles strictement régionaux 0 pôles strictement internes 1 pôles régionaux et internes	On compte:	3 Lycées des métiers de la filière

Filière:	<b>Coiffure-Esthétique</b>	Prioritaire PPI:	<b>Oui</b>
Sous-filières:	Coiffure Esthétique		
La filière est déployée dans:	8 sites de formation scolaire en lycées publics 3 sites de formation scolaire en lycées privés 13 sites de formation en apprentissage	La filière rassemble:	1799 élèves 26% 285 élèves 4% 4794 apprentis 70% 6878 apprenants formation initiale 100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		En cours	Taux de féminisation (scolaires) 98%
Effectifs / niveau	sco. app. Part:	Nombre de diplômes par niveau (ouverts au recrutement en 2011)	
Niveau II	0 0 0	0%	En cours
Niveau III	311 148 163	5%	En cours
Niveau IV	2537 824 1713	37%	En cours
Niveau V	4030 1112 2918	59%	En cours
	6878 2084 4794	100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement:	6 pôles dont 2 pôles strictement régionaux 0 pôles strictement internes 4 pôles régionaux et internes	On compte:	4 Lycées des métiers de la filière

Filière: <b>Hôtellerie-restauration Tourisme</b>		Prioritaire PPI: <b>Oui</b>	
Sous-filières: Hôtellerie-restauration Tourisme Restauration collective Tourisme			
La filière est déployée dans: 46 sites de formation scolaire en lycées publics 8 sites de formation scolaire en lycées privés 50 sites de formation en apprentissage		La filière rassemble: 5902 élèves 812 élèves 6857 apprentis 13571 apprenants formation initiale	Part: 43% 6% 51% 100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		<i>En cours</i>	Taux de féminisation (scolaires) 45%
Effectifs / niveau	sco. app.	Part:	Nombre de diplômes par niveau (ouverts au recrutement en 2011)
Niveau II	312 0 312	2%	<i>En cours</i>
Niveau III	2678 1175 903	20%	<i>En cours</i>
Niveau IV	5457 2867 2590	40%	<i>En cours</i>
Niveau V	5124 2072 3052	38%	<i>En cours</i>
	13571 6114 6857	100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement: 13 pôles dont 0 pôles strictement régionaux 3 pôles strictement internes 10 pôles régionaux et internes		On compte: 14 Lycées des métiers de la filière	

Filière: <b>Optique</b>		Prioritaire PPI: <b>Oui</b>	
Sous-filières: --			
La filière est déployée dans: 4 sites de formation scolaire en lycées publics 3 sites de formation scolaire en lycées privés 4 sites de formation en apprentissage		La filière rassemble: 569 élèves 328 élèves 425 apprentis 1322 apprenants formation initiale	Part: 43% 25% 32% 100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		<i>En cours</i>	Taux de féminisation (scolaires) 53%
Effectifs / niveau	sco. app.	Part:	Nombre de diplômes par niveau (ouverts au recrutement en 2011)
Niveau II	29 0 29	2%	<i>En cours</i>
Niveau III	909 567 342	69%	<i>En cours</i>
Niveau IV	384 330 54	29%	<i>En cours</i>
Niveau V	0 0 0	0%	<i>En cours</i>
	1322 897 425	100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement: 4 pôles dont 3 pôles strictement régionaux 0 pôles strictement internes 1 pôles régionaux et internes		On compte: 2 Lycées des métiers de la filière	

Filière: <b>Productique</b>		Prioritaire PPI: <b>Oui</b>	
Sous-filières: Conception bureau d'études Maintenance industrielle Microtechniques Process automatismes industriels Productique Traitement des matériaux			
La filière est déployée dans: 90 sites de formation scolaire en lycées publics 9 sites de formation scolaire en lycées privés 56 sites de formation en apprentissage		La filière rassemble: 7983 élèves 541 élèves 2271 apprentis 10795 apprenants formation initiale	Part: 74% 5% 21% 100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		<i>En cours</i>	Taux de féminisation (scolaires) 3%
Effectifs / niveau	sco. app.	Part:	Nombre de diplômes par niveau (ouverts au recrutement en 2011)
Niveau II	382 0 382	4%	<i>En cours</i>
Niveau III	4731 3373 1358	44%	<i>En cours</i>
Niveau IV	5597 5066 531	52%	<i>En cours</i>
Niveau V	85 85 0	1%	<i>En cours</i>
	10795 8524 2271	100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement: 8 pôles dont 0 pôles strictement régionaux 8 pôles strictement internes 0 pôles régionaux et internes		On compte: 20 Lycées des métiers de la filière	



Filière: <b>Sanitaire et social</b>		Prioritaire PPI: <b>Oui</b>	
Sous-filières: Médico-technique Santé Travail social			
La filière est déployée dans:		La filière rassemble:	Part:
87	sites de formation scolaire en lycées publics	14473 élèves	67%
31	sites de formation scolaire en lycées privés	3210 élèves	15%
87	sites de formation en apprentissage	3862 apprentis	18%
		21545 apprenants formation initiale	100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		<i>En cours</i>	
Effectifs / niveau		Taux de féminisation (scolaires):	
	sco.	app.	Part:
Niveau III	67	0	67
Niveau III	4458	3471	987
Niveau IV	7697	6480	1217
Niveau V	9323	7732	1591
	21545	17683	3862
		100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement:		On compte:	
34	pôles dont	26	Lycées des métiers de la filière
0	pôles strictement régionaux		
33	pôles strictement internes		
1	pôles régionaux et internes		

Filière: <b>Transport logistique</b>		Prioritaire PPI: <b>Oui</b>	
Sous-filières: Transport Logistique Transport logistique			
La filière est déployée dans:		La filière rassemble:	Part:
19	sites de formation scolaire en lycées publics	1513 élèves	49%
2	sites de formation scolaire en lycées privés	74 élèves	2%
31	sites de formation en apprentissage	1485 apprentis	48%
		3072 apprenants formation initiale	100%
Structure de la carte (Filière concentrée/diffuse?):		<i>En cours</i>	
Effectifs / niveau		Taux de féminisation (scolaires):	
	sco.	app.	Part:
Niveau II	111	0	111
Niveau III	514	183	291
Niveau IV	1598	1182	416
Niveau V	849	182	667
	3072	1547	1485
		100%	
En lycées publics, on dénombre statistiquement:		On compte:	
9	pôles dont	7	Lycées des métiers de la filière
6	pôles strictement régionaux		
0	pôles strictement internes		
3	pôles régionaux et internes		



**ANNEXE AU RAPPORT  
N°7**

LYCEES SANS EQUIPEMENTS INTERNES ET DONT LES EQUIPEMENTS EXTERNES SE TROUVENT A PLUS DE 15MN				
DPT	TYPE	Code UAI	Lycées	Commune
75	LYP	0750656F	LAVOISIER	PARIS 05EME
75	LP	0752961L	GUSTAVE EIFFEL	PARIS 07EME
75	LYP	0750671X	EDGAR QUINET	PARIS 09EME
75	LYT	0750674A	JULES SIEGFRIED	PARIS 10EME
75	LYT	0750676C	DORIAN	PARIS 11EME
75	LP	0750787Y	ARTS GRAPHIQUES CORVISART	PARIS 13EME
75	LP	0750785 W	GALILEE	PARIS 13EME
75	LP	0752846L	ERIK SATIE	PARIS 14EME
75	EREA	0752799K	(CROCE SPINELLI)	PARIS 14EME
75	LYT	0754475G	LEONARD DE VINCI	PARIS 15EME
75	LP	0750793E	BEAUGRENELLE	PARIS 15EME
75	LYT	0750697A	du BATIMENT-ST LAMBERT	PARIS 15EME
75	LYP	0750708M	JEAN DROUANT	PARIS 17EME
75	LP	0752700C	ARMAND CARREL	PARIS 19EME
75	LYT	0750712S	DIDEROT	PARIS 19EME
75	LYT	0750650Z	D'ALEMBERT	PARIS 19EME
75	LP	0750808 W	ETIENNE DOLET	PARIS 20EME
77	LYP	0772223Y	RENE DESCARTES	CHAMPS SUR MARNE
77	LYP	0771027Y	(F. JOLIOT CURIE)	DAMMARIE LES LYS
77	LCM	0770927P	FRANCOIS Ier	FONTAINEBLEAU
77	LYT	0772296C	DE LA MARE CARREE	MOISSY CRAMAYEL
77	LYP	0772312V	FLORA TRISTAN	MONTEREAU FAULT YONNE
77	LYT	0771941S	RENE CASSIN	NOISIEL
77	LP	0772225A	LINO VENTURA	OZOIR LA FERRIERE
77	LYP	0772188K	PIERRE MENDES FRANCE	SAVIGNY LE TEMPLE
77	LYP	0772688D	EMILIE DU CHÂTELET	SERRIS
77	LYP	0772310T	SIMONE SIGNORET	VAUX LE PENIL
78	LYP	0781950 W	LOUISE WEISS	ACHERES
78	LYT	0781578S	D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	GUYANCOURT
78	LP	0783249H	COLBERT	LA CELLE SAINT CLOUD
78	LP	0782602E	JEAN MOULIN	LE CHESNAY
78	LYP	0781861Z	LOUIS DE BROGLIE	MARLY LE ROI
78	LYP	0780515L	DES SEPT MARES	MAUREPAS CEDEX
78	LYP	0781819D	EMILIE DE BRETEUIL	MONTIGNY LE BRETONNEUX
78	LYP	0781898P	CHARLES DE GAULLE	POISSY
78	LP	0780584L	HENRI MATISSE	TRAPPES CEDEX
78	LYP	0781952Y	SONIA DELAUNAY	VILLEPREUX
91	LYP	0910623H	MARCEL PAGNOL	ATHIS MONS
91	LP	0911343R	AUGUSTE PERRET	EVRY
91	LP	0911254U	BAUDELAIRE	EVRY
91	LYP	0911913K	DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	GIF SUR YVETTE
91	LP	0910631S	JEAN MONNET	JUVISY SUR ORGE
91	LP	0910632T	GUSTAVE EIFFEL	MASSY
91	LYP	0911945V	MARGUERITE YOURCENAR	MORANGIS
91	LYP	0911938M	CAMILLE CLAUDEL	PALAISEAU
92	LP	0921595J	DANIEL BALAVOINE	BOIS COLOMBES
92	LYP	0922149L	RENE AUFRAY	CLICHY
92	LYP	0922397F	EUGENE IONESCO	ISSY LES MOULINEAUX
92	LYP	0922249V	MONTESQUIEU	LE PLESSIS ROBINSON
92	LP	0920163C	LOUIS GIRARD	MALAKOFF
92	LYP	0922464D	LOUISE MICHEL	NANTERRE
92	LP	0920166F	VASSILY KANDINSKY	NEUILLY SUR SEINE
92	LP	0921500F	VOILIN	PUTEAUX
93	LYP	0932123C	ANDRE SABATIER	BOBIGNY
93	LP	0931198X	ALFRED COSTES	BOBIGNY
93	LP	0931233K	JEAN BAPTISTE CLEMENT	GAGNY

93	LYP	0932073Y	<b>PAUL ROBERT</b>	LES LILAS
93	LYP	0932120Z	<b>HENRI SELLIER</b>	LIVRY GARGAN
93	LYP	0932116V	<b>EUGENIE COTTON</b>	MONTREUIL
93	LYP	0932047V	<b>EVARISTE GALOIS</b>	NOISY LE GRAND
93	LYP	0930124E	<b>MARCELIN BERTHELOT</b>	PANTIN
93	LYP	0932046U	<b>LEONARD DE VINCI</b>	TREMBLAY EN FRANCE
94	LYP	0941974K	<b>ROBERT SCHUMAN</b>	CHARENTON LE PONT
94	LYP	0942269F	<b>Nouveau Lycée/CHEVILLY-LARUE</b>	CHEVILLY-LARUE
94	LYP	0941930M	<b>GUTENBERG</b>	CRETEIL
94	LYP	0940114N	<b>ANTOINE DE SAINT EXUPERY</b>	CRETEIL
94	LYP	0941413A	<b>LEON BLUM</b>	CRETEIL
94	LYP	0941972H	<b>FERNAND LEGER</b>	IVRY SUR SEINE
94	LYT	0941975L	<b>(BROSSOLETTE)</b>	LE KREMLIN BICETRE
94	EREA	0940319L	<b>FRANCOIS CAVANNA</b>	NOGENT SUR MARNE
94	LP	0940137N	<b>LA SOURCE</b>	NOGENT SUR MARNE
94	LP	0940140S	<b>GOURDOU-LESEURRE</b>	SAINT MAUR DES FOSSES
94	LYP	0940121 W	<b>D'ARSONVAL</b>	SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX
94	LYT	0940585A	<b>FRANCOIS MANSART</b>	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
94	LYT	0942130E	<b>PARC MONTALEAU</b>	SUCY EN BRIE CEDEX
94	LP	0940143V	<b>JEAN MOULIN</b>	VINCENNES
94	LP	0940145X	<b>CAMILLE CLAUDEL</b>	VITRY SUR SEINE CEDEX
94	LYT	0940129E	<b>JEAN MACE</b>	VITRY SUR SEINE CEDEX
95	LP	0951572T	<b>DU GRAND CERF</b>	BEZONS
95	LYP	0951727L	<b>CHARLES BAUDELAIRE</b>	FOSSES
95	LYP	0951722F	<b>JEAN MONNET</b>	FRANCONVILLE
95	LYP	0951766D	<b>SIMONE DE BEAUVOIR</b>	GARGES LES GONESSE
95	LYP	0951723G	<b>MONTESQUIEU</b>	HERBLAY
95	LYP	0951763A	<b>LOUIS JOUVET</b>	TAVERNY

**PROJET DE DELIBERATION**

DU 28-29 juin 2012

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DES LYCEES 2012-2022 –  
RAPPORT D'ETAPE

## LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales
- VU** Le code de l'Education et notamment son article L. 214-5
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à la Commission permanente
- VU** La délibération n°CR 05.06 relative au Programme prévisionnel des investissements en lycées (6ème tranche) rapport d'adaptation
- VU** La délibération n° CR 06-08 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013. Rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et lycées
- VU** La délibération n°CR 39-10 des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2010 relative à la réussite et à l'égalité des lycéen-ne-s
- VU** La délibération n°CR 61-10 du 30 septembre 2010 relative aux Etats généraux de la conversion écologique et sociale
- VU** La délibération n°CR 43-11 du 23 juin 2011 relative au plan régional pour le climat d'Ile de France
- VU** La délibération n°CR 84-11 « agir pour la réussite des élèves, paroles de lycéen-ne-s, la suite de la consultation:-observatoire de la réussite-l'entreprise et les collectivités partenaires des lycéen-ne-s-actions des lycées et des lycéens-rencontres lycéennes-dispositifs «presse pour convention éducation prioritaire» et «réseau information jeunesse »
- VU** La délibération n°CR 121-11 « Les grandes orientations du programme d'investissement des lycées 2012 – 2022
- VU** Les avis émis par la commission des lycées et des politiques éducatives
- VU** Le rapport CR 50-12 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Préconise, dans l'hypothèse de la création de 3000 places d'internat et d'environ 9000 places de lycée pour répondre aux besoins des secteurs en tension démographique sur la période 2012-2022, de privilégier l'optimisation foncière des sites existants et l'extension des sites actuels.

Préconise pour cette nouvelle offre, un renforcement de la polyvalence, l'accessibilité urbaine et en transports en commun.

**Article 2 :**

Décide de poursuivre la politique de rénovation des lycées existants sous la forme de rénovation globale, de rénovation simple ou d'opérations ciblées, en donnant la priorité aux opérations contribuant à la réduction des inégalités sociales et scolaires.

**Article 3 :**

Préconise la transformation des 12 lycées municipaux de la Ville de Paris en établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre d'un protocole lors de l'adoption du PPI 2012-2022.

**Article 4 :**

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des lycéens parisiens en pré-bac et de contribuer au développement de l'offre post-bac dans les EPLE de la zone dense demande à l'Etat d'expérimenter sur certains bassins de formation une gestion inter-académique des flux.

**Article 5 :**

Décide de prioriser les opérations PPI permettant de développer la mixité sociale et réduire les concurrences inter-établissements, notamment dans les secteurs concernés des ex-villes nouvelles et autres pôles de la grande couronne, en lien avec la délibération régionale sur les capacités maximales.

**Article 6 :**

Décide d'engager les travaux pour faciliter le complet accès des élèves en situation de handicap en priorisant les lycées polyvalents et desservis par le réseau capacitaire de transports en commun et, pour l'enseignement professionnel, les EPLE assurant pour chaque filière une fonction de pôle.

**Article 7 :**

Décide qu'une salle de sport et des aménagements extérieurs seront inclus dans le référentiel des programmes de constructions neuves de lycées et des programmes de rénovation globale pour les établissements dépourvus d'équipements internes et éloignés d'équipements municipaux.

**Article 8:**

Décide de poursuivre un effort privilégié d'investissement en faveur des lieux de vie des EPLE notamment avec la mise en œuvre du budget participatif.

**Article 9:**

Décide de mettre en place le 1% artistique pour les constructions neuves de lycées inscrites au PPI 2012-2022. La constitution du comité artistique sera déléguée à la commission permanente.

**Article 10 :**

Décide de n'inscrire au rapport annuel de mise en œuvre du PPI que les seules opérations ayant fait l'objet d'une identification et d'un accord sur le foncier, dans le cadre de la nouvelle procédure de saisine et d'information des communes et intercommunalités concernées annexée à la présente délibération, pour les opérations ou projets non encore localisés arrêtés au PPI 2012-2022.

**Article 11 :**

Adopte la nouvelle procédure d'information et de concertation des projets de construction et de rénovation, annexée à la présente délibération et décide d'expérimenter les mesures telles qu'annexées à la présente délibération pour réduire les délais de mise en œuvre des programmes de rénovation.

JEAN-PAUL HUCHON

## **ANNEXE A LA DELIBERATION N°1**

## PROCEDURE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION

### POUR LES RENOVATIONS GLOBALES

#### 1. EN AMONT DU VOTE EN CP SAISINE DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE ET DE LA COLLECTIVITE

---

##### SAISINE PAR COURRIER

- du CA du lycée sous couvert du proviseur l'informant de l'intention régionale et ouvrant une période d'échange
- du maire de la commune concernée pour information et saisine si enjeux urbains ou d'aménagement

##### ORGANISATION DE REUNIONS D'ECHANGES AVEC LE LYCEE

- une réunion de prise de contact entre la maîtrise d'ouvrage, le programmiste s'il y a lieu, et les représentants de la communauté scolaire, proviseur et encadrement du lycée, afin de mettre en place les modalités de concertation et de travail
- une réunion publique de lancement, avec invitation de la collectivité
- une à deux journées de recensement des besoins auprès des principaux utilisateurs (pôles sciences, filières, sport, entretien, CDI, etc..) menées par les services
- une réunion de restitution devant le CA
- un courrier à la collectivité
- un courrier au Rectorat

##### OBJECTIFS

- présenter les différents intervenants
- présenter l'opération envisagée : périmètres, délais, niveau de qualité, prestations, référentiel,
- présenter le PPL
- échanger avec les utilisateurs et sérier au mieux leurs besoins et intégrer les informations collectées dans le pré-programme.

##### COMMUNICATION ECRITE

Document général sur les rénovations : acteurs, phases, délais

##### CALENDRIER

Ce recensement des besoins intervient pendant la phase des études préliminaires donc environ 6 à 8 mois avant le vote de l'opération en commission permanente (rentrée scolaire).

##### PROCESSUS DE VALIDATION DE L'OPERATION

- Approbation du programme
- Vote par le CA des objectifs et programme d'opérations (partie à venir du DCC)
- organisation d'une réunion publique avec la communauté scolaire (personnels de l'établissement, parents d'élèves, lycéens) en amont sur les objectifs du programme
- Courrier d'information à la commune
- Courrier d'information au rectorat

Passage en CP dans le cadre du rapport annuel de mise en œuvre PPI 2012-2022

---

## 2. DU VOTE DE L'OPERATION A L'AVANT-PROJET DEFINITIF : CONCERTATION ET ECHANGES

---

### INFORMATION PAR COURRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION

- au CA sous couvert du proviseur
- au maire de la commune
- au rectorat

Documents : fiche de la délibération cp et calendrier de concertation

### PROCESSUS DE VALIDATION DE L'OPERATION

- Association aux jurys de concours du proviseur, d'un élève et de la collectivité concernée ;
  - Présentation du projet retenu et de calendrier de réalisation à la communauté scolaire (personnels de l'établissement, parents d'élèves, lycéens) en réunion publique
  - Suivi des études de maîtrise d'œuvre
- réunions publiques et information du CA sur l'esquisse et l'APS et les évolutions possibles de calendrier  
-vote du CA sur l'avant-projet définitif (APD)  
-courrier d'information à la commune  
-Courrier d'information au rectorat

### COMMUNICATION ECRITE

- document de présentation sur les grandes lignes du projet
- calendrier prévisionnel de réalisation à la veille du chantier

## 3. REALISATION ET SUIVI DU CHANTIER

---

### AU DEMARRAGE DU CHANTIER

- réunion publique de présentation avec la communauté scolaire (personnels de l'établissement, parents d'élèves, lycéens)
- du calendrier détaillé
- du déroulement des travaux avec le phasage et les grandes étapes qui nécessiteront des déménagements

### COMMUNICATION ECRITE

Calendrier prévisionnel affiné

Identification des différentes phases sur plan masse

Affichage spécifique (en complément de l'affichage réglementaire) : à intégrer dans la convention de mandat

### AU COURS DU CHANTIER

- une réunion une fois par mois entre la maîtrise d'ouvrage et les représentants de la communauté scolaire, proviseur et encadrement du lycée,
- si en cours du chantier des modifications de locaux sont nécessaires, notamment du fait d'évolutions pédagogiques, une réunion au CA sera programmée pour présentation des travaux modificatifs

### EN FIN DE CHANTIER

- une réunion d'information entre la maîtrise d'ouvrage et les représentants de la communauté scolaire, proviseur et encadrement du lycée,
- transition entre la fin de chantier (départ du mandataire, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises) et le début de l'exploitation (externe via contrats, interne via agents d'entretien, et régionale pour le chauffage au gaz): rappel des garanties travaux (biennale et décennale), des parts respectives de la région et de l'EPL dans la maintenance, transmission officielle du DOE,

COMMUNICATION ECRITE

Une fiche synthétique est établie présentant les grandes caractéristiques de l'opération (surfaces, plan masse, choix fonctionnels et techniques majeurs, sommaire du DOE).

Demande à l'établissement de conserver une mémoire des documents opération au CDI (à minima cette dernière communication et un exemplaire complet du DOE).

***Cette procédure sera allégée pour les rénovations « simples ».***

## POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

### 1. EN AMONT DU VOTE EN CP SAISINE DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE ET DE LA COLLECTIVITE

---

#### SAISINE PAR COURRIER

- des lycées environnants pour les informer de l'intention régionale et ouvrant une période d'échange
- des maires de la commune concernée pour information et saisine si enjeux urbains ou d'aménagement

#### PROCESSUS DE VALIDATION DE L'OPERATION

- Approbation du programme
- travail avec le proviseur constructeur sur les objectifs et le programme d'opérations (partie à venir du DCC)
- Courrier d'information à la commune
- Courrier d'information au rectorat

Passage en CP dans le cadre du rapport annuel de mise en œuvre PPI 2012-2022

### 2. DU VOTE DE L'OPERATION A L'AVANT-PROJET DEFINITIF : CONCERTATION ET ECHANGES

---

#### INFORMATION PAR COURRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION

- au maire de la commune
- au rectorat

Documents : fiche de la délibération cp et calendrier de concertation

#### PROCESSUS DE VALIDATION DE L'OPERATION

- Association aux jurys de concours du proviseur constructeur et de la collectivité concernée ;
- Suivi des études de maîtrise d'œuvre
- présentation au proviseur constructeur de l'esquisse et l'APS et les évolutions possibles de calendrier
- courrier d'information à la commune
- Courrier d'information au rectorat

#### COMMUNICATION ECRITE

- document de présentation sur les grandes lignes du projet
- calendrier prévisionnel de réalisation à la veille du chantier

### 3. REALISATION ET SUIVI DU CHANTIER

---

#### AU COURS DU CHANTIER

Une réunion est organisée en tant que de besoin avec le proviseur constructeur.

## PROGRAMME DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION : PISTES D'AMELIORATION POUR REDUIRE LES DELAIS

### UNE MISE EN ŒUVRE DIFFERENCIEE SELON LES CATEGORIES D'INTERVENTION

Pour réaliser son programme de construction et de rénovation des lycées, la Région utilisait jusqu'à présent 3 types d'intervention:

- **neuf et extension**
- **rénovation globale**
- **opérations ciblées** (pôle science, demi-pension, ateliers)

Actuellement, la Région élabore son nouveau PPI en réfléchissant à de nouvelles modalités d'intervention afin de traiter un plus grand nombre d'opérations.

Ainsi, 2 nouvelles catégories ont été identifiées

- **rénovation thermique**
- **« rénovation simple »**:

Ces deux nouvelles catégories concerneront des établissements où une rénovation globale n'est pas la réponse la plus appropriée au problème patrimonial rencontré.

Au-delà de la question patrimoniale, le choix entre rénovation globale et rénovation simple devra également prendre en compte la qualité esthétique et le rôle structurant du lycée dans l'espace urbain en lien avec son attractivité.

Les modalités de mise en œuvre de ces deux nouvelles catégories nous permettront de réduire nos délais puisque dans les deux cas il ne sera pas nécessaire d'organiser un jury de concours.

Ainsi, s'agissant de la rénovation thermique, il est proposé de lancer des marchés de conception réalisation ; Il s'agit d'un marché d'études et de travaux qui permet de confier à un groupement d'opérateurs économiques ou, pour les seuls ouvrages d'infrastructure, à un seul opérateur économique, une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux. Un seul appel d'offres est donc lancé pour les études et les travaux.

Dans le cas des « rénovations simples », il n'y aura pas d'intervention sur la structure du bâtiment. . A la différence d'une rénovation globale, cette opération ne répond ni à une évolution de l'offre pédagogique ni à une modification fonctionnelle. Il s'agira de réaliser une succession d'interventions indépendantes mais cohérentes.

Ces opérations pourront être conduites sous contrat de mandat ou en maîtrise d'ouvrage directe.

### EVOLUTION DE LA RELATION AVEC LES MANDATAIRES

#### L'EXPERIMENTATION SAERP

Pour l'exercice de sa compétence de maître d'ouvrage public, la région Ile-de-France s'est tournée vers des mandataires - au sens de la loi MOP du 12 juillet 1985 - et principalement vers des sociétés d'économie mixte, chargés d'assurer la conduite des opérations de construction ou de rénovation de son patrimoine scolaire, universitaire et de base de loisirs.

Les mandataires ont retenus par l'assemblée délibérante régionale après mise en concurrence conformément à l'article 30 du Code des marchés publics. Seule la SAERP qui est devenue une société publique locale déroge à cette règle et se voit confier directement un certain nombre d'opérations par la Région Ile de France.

Ils exercent au nom et pour le compte de la Région un certain nombre d'attributions : préparation des choix du maître d'œuvre et des entreprises, signatures des marchés correspondants après

approbation par le maître d'ouvrage, gestion de ses contrats y compris versements de la rémunération, réception de l'ouvrage,...

Néanmoins, l'opération reste suivie par l'unité lycée notamment pour l'indispensable validation des dossiers à chaque phase d'opération. Ce suivi et ces validations sont nécessaires pour assurer le respect du programme, des coûts et des délais des opérations.

Dans le cadre des contrats de mandats existants, un travail est actuellement en cours avec la SAERP pour examiner des marges d'autonomie en vue de réduire les délais. Il s'agira, dans un premier temps, d'une expérimentation sur deux ou trois opérations en cours afin de vérifier l'efficacité d'une telle procédure.

#### DESIGNATION D'UN REFERENT « UNITE LYCEES » UNIQUE

Actuellement, les grosses opérations sont suivies par deux directions de l'unité lycées : la direction de la programmation pédagogique et patrimoniale (DPPP) et la direction de construction et de la maintenance (DCM).

Ainsi, un chargé d'études de la DPPP suit l'opération jusque la désignation du maître d'œuvre, l'ingénieur DCM prenant alors le relais.

Aussi, toujours dans un souci d'amélioration de nos délais, il a été proposé un pilotage d'une opération par un référent unique.

Cette procédure sera expérimentée, dans un premier temps, sur deux opérations afin d'en apprécier son efficacité :

- opération de restructuration globale du lycée Jean Vilar à Plaisir – pilotage DPPP
- opération de construction d'un internat neuf de 70 lits au lycée Pauline Roland de Chevilly-La- Rue pilotage DCM

Cette expérimentation sera mise en place en septembre 2012.

#### **LANCER DES ACCORDS-CADRES**

---

L'accord-cadre est un contrat qui permet de sélectionner un certain nombre de prestataires qui seront ultérieurement remis en concurrence lors de la survenance d'un besoin dans un domaine préalablement défini. Il s'agit donc d'un instrument de planification et d'optimisation de l'achat.

#### MISE EN PLACE D'UN ACCORD-CADRE « DESAMIANTAGE » POUR LES GROSSES OPERATIONS

Un accord cadre pour le désamiantage est actuellement en cours d'élaboration, il nous permettra de mieux prendre en compte les difficultés rencontrées sur ce type de macro-lots dont la réglementation est très contraignante.

Il sera expérimenté sur l'opération de restructuration partielle – extension du lycée Robert Doisneau à Corbeil – Essonne mené par le mandataire « Essonne Aménagement ».

L'appel d'offres va être lancé à la fin du mois de mai pour une attribution probable des marchés en octobre 2012.

#### PREPARATION DE DEUX ACCORDS-CADRES POUR LES OPERATIONS MENEES EN MAINTENANCE

Deux autres accords-cadres sont en cours d'étude concernant toutes les prestations nécessaires à la mise en conformité incendie des lycées dont le système actuel est obsolète ou non-conforme.

Ainsi sont prévus :

- un accord-cadre pour toutes les prestations d'études comprenant : diagnostics, conception, coordination et suivi des travaux ;
- un accord-cadre pour les travaux.

Le rapport d'autorisation à lancer ces marchés devra être inscrit à la première commission de la rentrée au plus tard.

## **ANNEXE A LA DELIBERATION N°3**

## **PROCEDURE D'IDENTIFICATION ET D'ACQUISITION DU FONCIER NECESSAIRE AUX CREATIONS, EXTENSIONS ET RENOVATIONS DES LYCEES ET INTERNATS DU PPI 2012-2022**

**1 -IL EST PROPOSE D'INTEGRER AUX CHOIX DU PPI 2012-2022 UN OBJECTIF D'OPTIMISATION FONCIERE CONDUISANT A PRIVILEGIER EXTENSIONS ET REGROUPEMENTS AINSI QUE L'ACCESSIBILITE URBAINE ET DE TRANSPORTS EN COMMUN**

---

**2 -IL EST PROPOSE DE N'INSCRIRE AU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PPI QUE LES SEULES OPERATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE LOCALISATION ET D'UN ACCORD SUR LE FONCIER**

---

**3- IL EST PROPOSE D'INSTAURER UNE PROCEDURE DE SAISINE ET D'INFORMATION DES COMMUNES ET/OU INTERCOMMUNALITES CONCERNEES POUR LES OPERATIONS OU PROJETS NON ENCORE LOCALISES ARRETES AU PPI 2012-2022.**

---

La Région sollicitera par courrier l'ensemble des communes et/ou intercommunalités concernées ou potentiellement concernées (dans le cas d'un secteur en pression démographique) afin d'identifier et de réserver les emprises foncières nécessaires.

CETTE SAISINE REGIONALE COMPRENDRA :

- la nature de la demande (nouvel établissement ; extension ou partition demandant des terrains supplémentaires ; rénovation demandant des terrains provisoires) ;
- les caractéristiques de l'établissement (type de lycée, nombre d'élèves ou d'internes, nature du besoin) ;
- les attentes en matière de foncier : surface du terrain et estimation prévisionnelle de la surface bâtie ; terrain nu et dépollué ; desserte réseaux eau électricité, en zone urbaine câblage et eaux usées ; servitudes éventuelles et diagnostics éventuels concernant le sous-sol ;
- les autres critères et attendus au regard d'objectifs de services et d'usages : desserte en transport en commun ; densité et aménités urbaines ; ressources ou réseaux de distribution de chaleur ; existence et besoins d'équipements sportifs à proximité susceptibles d'être utilisés par le lycée ; existence et besoins de salles polyvalentes et d'amphithéâtres.

SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES COMMUNES ET/OU INTERCOMMUNALITES, LA REGION LES INFORMERA AU PLUS TARD UN AN APRES LA SAISINE INITIALE DES SUITES OPERATIONNELLES ENVISAGEES :

- inscription dans un délai de 3 ans maximum au rapport annuel de mise en œuvre du PPI ;
- réserve foncière actée en vue d'une inscription au rapport annuel de mise en œuvre du PPI dans un délai de 6 ans
- demande de recherche foncière supplémentaire ;
- nouvelle localisation envisagée.

**4 - UNE MISSION DE GESTION ET DE PROSPECTIVE FONCIERE EST CREEE AU SEIN DE L'UNITE LYCEES**

---

ELLE EST EN CHARGE :

- de la saisine et du suivi des conventions avec les collectivités concernées pour le patrimoine scolaire : transferts liés à la décentralisation, cahier des charges PPI, partitions
- de l'optimisation du foncier régional de nature scolaire ;
- des pistes de mutualisation avec d'autres politiques régionales : apprentissage, logement, sanitaire et social.